

Guide technique de la formation d'organisations d'habitants

Motiver les habitants pour déployer une plus grande force



Mars 2001

Documentation technique de la JGRC

Générer l'abondance dans le Sahel par la lutte contre la désertification

La présente documentation technique de la JGRC, composée de 8 guides, s'adresse aux techniciens impliqués dans la lutte contre la désertification par le biais des activités agricoles des communautés rurales.

Vol. 1 Guide technique de l'établissement de projets des mesures de lutte contre la désertification

Ce guide propose des techniques de planification pour le développement agricole et des communautés rurales axé sur la participation des habitants à la lutte contre la désertification. Il intègre les diverses techniques expérimentées par la JGRC dans le Sahel, en tenant compte des conditions naturelles, historiques et socio-économiques de cette région.

Vol. 2 Guide technique de la formation d'organisations d'habitants

Ce guide entend fournir aux habitants les moyens de former, de leur propre initiative, les associations communautaires nécessaires à une utilisation et à une gestion responsables et durables des ressources naturelles locales, sur la base des méthodes de gestion autonome.

Vol. 3 Guide technique du développement des ressources en eau

Ce guide présente une méthodologie pour connaître les réserves de ressources en eau, ainsi que des techniques relatives à l'aménagement des mares et à la mise en place de mini-barrages et de puits.

Vol. 4 Guide technique de l'utilisation des ressources en eau

Ce guide aborde notamment la planification, la conception et l'aménagement d'ouvrages d'irrigation peu onéreux, de fonctionnement simple et d'entretien facile, pour les zones disposant d'un niveau déterminé de ressources en eau même pendant la saison sèche.

Vol. 5 Guide technique de la conservation des terres agricoles

Dans ce guide, sont identifiés les avantages et inconvénients des méthodes de conservation des terres agricoles applicables selon les conditions naturelles (dont notamment le relief, la nature du sol et les caractéristiques d'écoulement). Le guide inclut également une marche à suivre pour l'application de ces méthodes, ainsi que des exemples concrets.

Vol. 6 Guide technique de l'agriculture

Ce guide présente des techniques pour l'augmentation du rendement de la riziculture irriguée, de la culture pluviale et de la culture des légumes et fruits, dans des environnements qui diffèrent du point de vue des ressources en sol et en eau, à savoir : les plaines d'inondation des oueds, les pentes et les plateaux.

Vol. 7 Guide technique de l'élevage

Dans ce guide sont présentées des techniques d'élevage semi-intensif qui, adaptées aux régions et d'un niveau accessible aux habitants, leur permettent de tirer avantage des ressources fourragères et animales.

Vol. 8 Guide technique du boisement

Ce guide présente des techniques de boisement de petite envergure pour exploitants individuels, dans une perspective agroforestière permettant l'utilisation et la fourniture de sous-produits forestiers sur une base stable.

Introduction

A l'occasion de la grande sécheresse qu'a subi en 1984 le Sahel, situé à l'extrémité Sud du Sahara, la Société Japonaise des Ressources Vertes (JGRC : Japan Green Resources Corporation) a entrepris l'étude de mesures de lutte contre la désertification dans cette région du globe que l'on dit la plus sérieusement affectée par la progression de la désertification.

Dans une première étape (1985-1989), afin de connaître l'état de progression de la désertification et d'en analyser les causes, la JGRC a collecté des données de base dans le bassin du fleuve Niger, qui traverse le Sahel dans sa longueur. Cette étude a révélé qu'en plus des causes naturelles (dont notamment les sécheresses), la progression de la désertification est étroitement liée à des facteurs humains découlant de la croissance démographique, à savoir : l'agriculture excessive, le surpâturage et la collecte excessive de bois de feu.

Sur la base de ce constat, la JGRC a conclu que pour mettre un frein à la désertification, la stabilité du cadre de vie des habitants de la région revêt une grande importance, et que, du point de vue des activités agro-sylvo-pastorales, une transition s'impose d'un modèle de type usurpateur à un modèle de type durable en harmonie avec l'environnement naturel.

Dans une seconde étape (1990-1995), elle a aménagé une ferme expérimentale d'environ 100 ha dans le village de Magou, situé aux environs de Niamey, la capitale du Niger. Avec la collaboration des habitants, elle y a expérimenté et évalué diverses techniques nécessaires au développement durable des communautés agricoles, dont notamment des techniques de développement des ressources en eau, de conservation des terres agricoles, d'agriculture, d'élevage et de boisement. De plus, elle a établi un plan type de lutte contre la désertification pour la zone de Magou (environ 1.800 ha) en appliquant ces techniques, et présenté ainsi un exemple de développement des communautés agricoles.

Dans une troisième étape (1996-2000), tout en poursuivant ses expérimentations sur des techniques de nature applicable, la JGRC a bénéficié de la participation des habitants du village de Magou pour la mise à l'essai d'une partie du plan type de lutte contre la désertification. Cela lui a permis, dans un premier temps, de connaître les problèmes relatifs au système cadastral et social soulevés lors de l'exécution d'un tel projet avec la participation des habitants, et, dans un deuxième temps, de rechercher avec ces derniers des façons de résoudre ces problèmes. Par ailleurs, afin de vérifier leur polyvalence, la JGRC a appliqué aux villages de Yakouta au Burkina Faso et à plusieurs villages du cercle de Ségou au Mali, les techniques élaborées jusque-là au Niger dans des conditions naturelles différentes (précipitations, etc.).

En deux mots, les études de la JGRC se caractérisent par l'acquisition ① de techniques de développement agricole utilisant efficacement l'eau des oueds (cours d'eau dont l'écoulement se limite à la saison des pluies) dans les plaines d'inondation, ces dernières étant relativement fertiles mais peu utilisées, et ② de techniques de développement global et durable de l'agriculture, centrées sur la conservation des sols des terrains en pente douce et le rétablissement de la productivité des sols où se trouvent les villages.

Les présents guides compilent des techniques de développement des communautés agricoles, facilement applicables par les autochtones et permettant la lutte contre la désertification dans le Sahel. Ces techniques ont été élaborées par la JGRC au cours des études précitées, avec la collaboration des habitants.

Ces guides techniques font l'objet d'une division en huit domaines, à savoir : l'établissement de projets des mesures de lutte contre la désertification, la formation d'organisations d'habitants, l'exploitation des ressources en eau, l'utilisation des ressources en eau, la conservation des terres agricoles, l'agriculture, l'élevage et le boisement.

Il est souhaitable que ces informations techniques soient utilisées par un grand nombre de personnes impliquées dans les mesures de lutte contre la désertification. Pour cela, conjointement avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la JGRC a établi un bureau d'information au Secrétariat Exécutif de l'ABN pour la lutte contre la désertification, et des informations techniques sont disponibles par Internet.

Nous souhaitons que ces guides techniques soient utilisés par de nombreuses personnes dans plusieurs pays, et qu'ils contribuent ainsi à l'avancement des mesures de lutte contre la désertification.

De nombreuses personnes du Japon et de l'étranger ont collaboré à la rédaction de ces guides techniques.

Nous souhaitons plus particulièrement remercier ici le Secrétariat Exécutif de l'ABN, le Niger, le Burkina Faso, le Mali, les pays membres de l'ABN, les techniciens des nombreux pays qui ont contribué à cette étude, ainsi que les habitants des zones concernées.

Mars 2001

Shigeo KARIMATA

Directeur

Département des activités outre-mer

Société Japonaise des Ressources Vertes

Guide technique de la formation d'organisations d'habitants

Tables des Matières

Chapitre 1 Synthèse

1.1 Contexte	2
1.2 Objectifs	2

Chapitre 2 Etat actuel des organisations sociales et leurs problèmes

2.1 Etat actuel des organisations sociales	4
1) Structure des pouvoirs dans le village	4
2) Organisation sociale	4
3) Autres organisations	6
2.2 Société villageoise traditionnelle et organisation de développement	6
1) Problèmes d'organisation	6
2) Points à prendre en compte pour l'organisation	7

Chapitre 3 Prise de conscience et intentions des habitants

3.1 Saisie du degré de prise de conscience et des intentions des habitants	8
3.1.1 Etude du degré de prise de conscience et des intentions des habitants	8
1) Méthode de l'étude	8
2) Points à prendre en compte pour l'étude par enquête	9
3.1.2 Etude de type participatif	10
1) Méthode de l'étude	10
2) Points à prendre en compte pour l'étude	11
3) Approche de l'étude	11
4) Outils de l'étude	12

Chapitre 4 Créations de comités de gestion terroir villageois (CGTV)

4.1 Nécessité de la gestion des terroirs	22
4.2 Formation des CGTV	22
1) Assurance de leaders	22
2) Sensibilisation des habitants	23
3) Sélection des membres	24
4.3 Marche à suivre pour la création	25
1) Formalités légales	25
2) Statut, règlement	25

Chapitre 5 Activités du CGTV

5.1 Structure du CGTV	28
1) Assemblée générale	28
2) Bureau exécutif (organe exécutif)	29
3) Groupes d'action spécifique	29
4) Commissariat aux compte	29
5.2 Etablissement des projets de développement et rôle du CGTV	30
1) Etablissement des projets de développement	30
2) Saisie des problèmes de terrains	32
5.3 Exécution des mesures du CGTV	33
1) Système de mini-crédits	33
2) Banque céréalière	35
3) Moulin	36
4) Maraîchage en saison sèche	38
5) Gestion des fonds	39

Chapitre 6 Instruction et sensibilisation des habitants

6.1 Diffusion des techniques	40
1) Procédure de diffusion des techniques	40
6.2 Stage dans une zone avancée	41
1) Mise au clair des thèmes	41
2) Exécution de stages	41
3) Rubriques du stage souhaités par les habitants	42
4) Classement des questions	42
6.3 Alphabétisation	44
1) Exemple de la JGRC	44
2) Effets de l'éducation	45
6.4 Enseignement de la tenue de la comptabilité	45
6.5 Foyer amélioré	45
1) Organisation des cours	46
6.6 Frais requis pour les mesures	47
1) Elargissement de l'organisation	47
2) Influence sur la prise de conscience des habitants et éducation	47
3) Système d'exécution	47

Documents annexes

1. Projet de statuts du comité de gestion du terroir villageois (CGTV) de Magou	50
2. Projet de règlement intérieur du comité de gestion du terroir de la communauté rurale de Magou	57
3. Documents pour la formation à la tenue des cahiers de caisse du comité de gestion du terroir villageois	65
4. Contenu de l'Enquête	71

Chapitre 1 Synthèse

1.1 Contexte

Dans la région du Sahel, en plus de l'agriculture pluviale usurpatrice, la culture excessive des terres agricoles pour assurer les produits alimentaires requis par la croissance démographique, la réduction des ressources forestières par collecte excessive de bois de feu, la réduction du rendement des terrains herbeux suite à l'augmentation du cheptel etc. aggravent la détérioration de l'environnement, et se traduisent par un appauvrissement des habitants. La poursuite de ces activités de survie usurpatrices actuelles par les habitants du Sahel met en danger leur cadre de vie et accélère la désertification.

Cette situation a jusqu'ici donné lieu à de nombreuses mesures de lutte contre la désertification. Comme les pouvoirs publics ont été l'initiateur de ces développements, les avis des habitants n'ont pas suffisamment été pris en compte, seules, des actions de développement dépassant la capacité des gestion des habitants ont été réalisés, et les effets de ces mesures n'ont pas été durables. Tirant la leçon de ces revers, la tendance est maintenant à l'exécution de mesures de lutte contre la désertification sur plan autonome régional et participation autonome des habitants, la définition pour les mesures à prendre étant confiée aux régions. C'est pourquoi l'accent est mis sur la participation des habitants au développement dans le Sahel, et une méthode de développement de type participatif à savoir la Gestion des terroirs *, centrée sur le terroir fortement lié à la conscience de collectivité, dans laquelle les habitants saisissent eux-mêmes la situation dans laquelle ils se trouvent, l'analysent et assurent l'établissement de projets de développement à l'exécution et l'évaluation des travaux, est adoptée.

* Gestion des terroirs

Comme le développement rural conventionnel sous direction gouvernementale n'a pas été durable, la méthode de gestion des terroirs est adoptée depuis quelques années. La gestion des terroirs par les habitants est une méthode à la charge de la communauté des habitants, couvrant l'établissement, l'exécution, la gestion et l'évaluation des projets, s'appuyant sur l'analyse de la situation actuelle et l'établissement de projet de développement d'utilisation des ressources naturelles existant dans le terroir, sur la base de la participation autonome des habitants de la zone.

La gestion des terroirs a été adoptée comme méthode réaliste dans la Stratégie régionale de lutte contre la désertification dans le Sahel au cours de la Conférence des Nations Unies sur la désertification tenue à Nouakchott, Mauritanie en novembre 1984. Le gouvernement nigérien aussi s'appuie sur le principe de la gestion des terroirs pour les mesures de lutte contre la désertification et le développement rural.

1.2 Objectifs

Non seulement la désertification progresse dans les villages ruraux du Sahel, mais autre l'aménagement des infrastructures sociales telles que routes et installations médicales et sanitaires, l'éducation des habitants accuse beaucoup de retard, et les améliorations à faire sont innombrables. Bien que les habitants ressentent qu'ils dégradent leur environnement, la faible prise de conscience de la situation due au retard dans l'éducation et la vulgarisation des techniques, ne leur permet pas d'éclaircir les raisons de cet état de fait, et les empêche de

prendre des mesures efficaces. De plus, les pays ne possèdent pas non plus une capacité de financement suffisante pour s'atteler activement à la résolution de ces problèmes. Ainsi, pour le développement, en plus de l'aide matérielle, il est nécessaire de faire comprendre la nécessité des mesures de lutte contre la désertification aux habitants du Sahel par le biais de l'éducation et de la vulgarisation des techniques, et d'exécuter ces mesures avec la participation active des habitants en réunissant de leurs forces. Il va sans dire qu'il est essentiel que les habitants soient organisés pour que les effets soient durables. Sinon ces mesures seront provisoires et se résorberont naturellement. Pour éviter cela, il est nécessaire que les organisations d'aide assurent la sensibilisation et l'éducation des habitants, mais aussi la formation des membres de leur organisation de gestion.

La JGRC effectue des activités de collecte d'informations etc. concernant l'exécution de l'étude de base et la lutte contre la désertification depuis sa base de Magou, Niger. Elle a créé un Comité de Gestion Terroirs Villageois servant de récipiendaire de ces activités et s'occupe de sa formation. La JGRC a jusqu'ici étudié les méthodes pour l'organisation des habitants, par exemple les problèmes et solutions, la gestion adaptée etc. par le biais de la formation de ce comité. Le présent guide compile les résultats de ces études.

Les lecteurs cibles de ce guide sont les techniciens des organismes gouvernementaux chargés de l'établissement et de l'exécution des projets, et/ou les techniciens d'outre-mer tels ceux d'organisations d'aide internationales, ONG etc.. Il pourra également servir de référence aux leaders de groupes d'habitants concernés, ou à des personnes d'encadrement dans l'agriculture régionale.

Chapitre 2 Etat actuel des organisations sociales et leurs problèmes

2.1 Etat actuel des organisations sociales

1) Structure des pouvoirs dans le village

La structure complexe de la population du Sahel reflète des particularités historiques telles que professions et langues, ethnies etc.. Les habitants peuvent grosso modo se diviser en nomades et sédentaires. Les Fulbes, nomades, ont été impliqués dans la guerre (guerre sainte des Fulbes) dite action pour la création d'un état islamique en Afrique occidentale aux XVIIIe et XIXe siècles. Suite à cette guerre, beaucoup des habitants du Sahel ont été divisés en deux classes sociales, la classe dominante des vainqueurs et la classe des perdants réduite en servitude. C'est encore la base de la structure sociale actuelle au Sahel.

Dans cette société du Sahel, le groupe d'anciens centrés sur le chef du village traditionnel, qui est le descendant de la classe dominante, gouverne le village et détient tous les pouvoirs par exemple ceux liés aux terres et à l'exploitation du village etc.. Généralement, aucune décision n'est prise démocratiquement dans les villages. Les familles sont aussi de grandes familles centrées autour du patriarche, qui détient tous les pouvoirs; le droit d'expression des jeunes et des femmes et des enfants est très limité.

2) Organisation sociale

Diverses organisations sociales ont été établies dans les pays du Sahel en suivant l'évolution historique.

Par exemple, les Samaria traditionnels de l'époque coloniale et les Associations de femmes existent au Niger. Il s'agissait au départ d'organisations d'entraide, mais cette orientation a été incurvée par l'interférence de facteurs politiques, et elles sont pratiquement toutes réduites à un simple cadre, et n'ont pas d'activités réelles. Il y a une association islamique qui s'occupe du développement et de la diffusion de l'islam.

Dans la région de Ségou au Mali, il y a une organisation traditionnelle dite TON, dirigée par le chef du village, et au-dessous de cette organisation, il y a également des groupes de jeunes et de femmes, groupes par tranches d'âges, groupes de chasseurs etc.. Les leaders de ces différents groupes sont au centre des activités d'entraide et des cérémonies. Mais ce système social a perdu sa vitalité au fil du temps, et ne fonctionne pratiquement plus aujourd'hui. A un moment, on a tenté de stimuler les villages en élargissant ce système traditionnel au Mali, mais des facteurs politiques sont entrés en ligne de compte, et les effets espérés n'ont pas été atteints.

* Organisation sociale au Niger

a) Samaria

Ce sont des groupes rassemblant des jeunes sans distinction de sexe et d'ethnie au Niger. Leur but était de promouvoir un esprit communautaire et un esprit d'entraide pour alléger la classe la plus pauvre par des activités à bénéfices conjoints. Ces groupes ont assuré des contributions matérielles, telles que la réalisation de travaux sociaux comme la construction d'écoles.

Actuellement, les différents partis politiques ont créé des groupes de jeunes, l'esprit d'entraide a été remplacé par la rivalité entre les groupes de chaque parti, et ce sont actuellement des organisations

nominales.

b) Association des femmes du Niger (AFN)

L'AFN a été créée en 1975 en vue d'améliorer le statut de la femme. Ce groupe aussi fait face aux mêmes problèmes que les Samaria, à cause de problèmes de soutien des différents partis politiques. Il y a encore plusieurs autres associations de femmes possédant le même but. Selon les régions, les groupes se restructurent en vue de s'assurer des bénéfices financiers par le soutien de projets.

c) Association islamique du Niger (AIN)

C'est un groupe islamique qui a pour objectif le développement et la diffusion de la culture islamique. Il crée des écoles coraniques dans les régions et y enseigne principalement le Coran. Environ 70% des enfants fréquentant une école moderne vont dans ces écoles. Le leader de cette organisation pratique la religion islamique et simultanément sert d'arbitre traditionnel pour les successions et les mariages, c'est le notable le plus respecté de la région.

* Organisation sociale dans la zone de Ségou

a) Groupe de village (TON ou DOUGOUTON)

Le rôle actuel des TON est d'aider les agriculteurs pour le défrichage des sols, et l'aménagement des installations publiques telles que réparations des puits et routes. Ils assurent aussi les fonds nécessaires pour acheter les outils des ouvriers creusant les puits, tels que pelles et seaux. On peut donc dire qu'il s'agit d'un groupe ayant pour objectif de réaliser les mesures d'urgence du village et d'assurer les ressources financières requises pour cela.

Autrefois, la règle était stricte et les habitants ne participant pas aux travaux collectifs ou réunions sans raison particulière étaient pénalisés (amende), mais aujourd'hui, les fonctions de ces groupes sont affaiblies.

b) Groupe de jeunes (TONCI)

Un TONCI existe par village, il est dirigé par 4 responsables désignés par le conseil des anciens. Ce groupe effectue des activités d'entraide et de fourniture de travaux agricoles payants, sur demande des habitants. Par exemple, construction de routes, creusement de puits, groupes électrogènes, achat de la télévision dans un but éducatif. Les membres sont tous les travailleurs en âge de travailler.

c) Groupe de femmes (MUSSOTONW)

Il existe aussi des groupes de femmes dans tous les villages. Parmi ces groupes, il y a le groupe des femmes dirigeant les fêtes officielles du village, au dessous, des groupes de jeunes femmes s'occupant des préparatifs pour les repas en cas de cérémonie etc. et des groupes de jeunes femmes mariées depuis moins de 2 ans.

d) Groupe de chasseurs (DOSOWKATON)

Ce groupe est un groupe traditionnel très respecté et respectable, qui assure l'ordre public et la surveillance dans le village, et la salve d'honneur lors de la réception d'invités. Les membres peuvent aller chasser sur le terroir de n'importe quel village sans autorisation. Pour l'accès à ce groupe, il doit être un



fils de chasseurs, ou bien avoir des maîtres donnant des instructions dans un temps fixé. Autrefois, il y avait une période d'interdiction de chasse qui était respectée, parce qu'on craignait la colère des dieux.

e) Groupe par tranches d'âges (FILAKURUW)

C'est un groupe par tranches d'âges de personnes ayant été circonscrits à la même période entre 6 et 10 ans, c'est un groupe très consolidé dont les membres continuent à s'entraider. Ce groupe par tranches d'âges se développe et forme le noyau dirigeant d'un TONCI.

f) Groupe fermé et exclusif (Castes)

Ces groupes, différents des groupes indiqués ci-dessus, ceux qu'on appelle les castes, sont des groupes héréditaires professionnels, tels que forgerons, cordonniers, potiers etc.. Ils se marient généralement entre eux, les mariages avec des femmes hors caste sont rares. Si une femme d'une caste épouse un villageois ordinaire, leurs enfants seront méprisés.

3) Autres organisations

Depuis quelques années, les pays du Sahel créent diverses organisations sous la direction de leur autorité pour stimuler les régions. Voici un exemple de coopérative représentative du Niger, créée sur la base d'une organisation traditionnelle. La collectivité d'un village a été organisée en Groupement Mutualiste (GM), centré sur le chef traditionnel du village, qui a constitué la base d'une coopérative. Puis plusieurs GM d'un canton ont été regroupés en coopérative. Une Union Locale des Coopératives (ULC) a été créée pour regrouper et diriger ces coopératives au niveau de l'arrondissement, une Union Régionale des Coopératives (URC) au niveau départemental et une Union Nationale des Coopératives (UNC) au niveau national. Mais cette structure de coopérative s'appuyant sur la collectivité traditionnelle des régions est difficile à modeler en tant que coopérative dont sont exigées des activités modernes, et ses progrès ne sont pas rapides. Puis, sur décret présidentiel de décembre 1997, comme les activités de l'UCL déviaient de son chemin, cette union, élément directeur de la coopérative, a été abolie, et actuellement la coopérative et le GM ne fonctionnent plus.

2.2 Société villageoise traditionnelle et organisation de développement

1) Problèmes d'organisation

La collectivité fondamentale du Sahel est le village, où les pouvoirs sont assurés par un groupe d'anciens centrés sur le chef du village. Par conséquent, il est très difficile d'introduire des techniques innovatrices dans un village sans la coopération du groupe d'anciens. Les anciens sont généralement conservateurs, s'appuyant seulement sur les coutumes traditionnelles et l'expérience accumulée, ils n'acceptent pas facilement les mesures d'amélioration de l'extérieur. De plus, le niveau d'éducation bas et le retard pris dans la vulgarisation des techniques empêchent la pénétration de techniques innovatrices dans les villages.

Dans la région du Sahel, beaucoup d'organisations des habitants ont été mises en place, mais très peu sont bien gérées par les habitants eux-mêmes. Même les organisations mises en place par les organismes d'aide se désintègrent généralement à la fin de l'aide. Le grand problème est la prise de conscience insuffisante des habitants due à l'insuffisance des instructions et de la sensibilisation et au niveau d'éducation bas.

2) Points à prendre en compte pour l'organisation

Les jeunes sont généralement plus ouverts à l'introduction de nouvelles techniques que le groupe des anciens. Par conséquent, une nouvelle organisation doit être centrée sur les jeunes, tout en obtenant la collaboration du groupe des anciens, pour permettre la mise en place d'un système du côté habitants pour l'introduction du développement. Si la participation du groupe des anciens est trop importante, elle limitera le développement. Aussi, pour renforcer la compréhension du groupe des anciens pour le développement, il est essentiel d'entretenir de bons rapports avec eux. En tout cas, il est nécessaire de confirmer la position du groupe des anciens, la méthode de prise de décision dans le village, et d'étudier les méthodes pour que le jugement des habitants vis-à-vis du développement ne soit pas trop rapide et éviter toute confrontation au sein du village.

Le groupe des anciens centré sur le chef du village est un système politique, l'organisation pour le développement étant un système économique, en principe, les deux ne se font pas concurrence. De plus, cette organisation étant démocratique, et n'excluant pas le groupe des anciens, elle n'est pas de nature à provoquer une confrontation. Mais si le groupe des anciens ne participe pas à l'organisation pour le développement, il est souhaitable de montrer du respect au groupe des anciens en les informant des décisions importantes de la nouvelle organisation et de créer des relations permettant d'obtenir leur approbation.

Chapitre 3 Prise de conscience et intentions des habitants

3.1 Saisie du degré de prise de conscience et des intentions des habitants

Une étude du degré de prise de conscience et des intentions des habitants de la zone doit être réalisée pour le développement et les questions prioritaires de la zone jugées nécessaires pour les habitants doivent être abordées sur la base de ces résultats. Il sera difficile d'obtenir la collaboration des habitants à un développement dissocié de leur prise de conscience et intentions, ce qui influera considérablement sur sa durabilité. Par conséquent, la saisie du degré de prise de conscience et des intentions des habitants est fondamentale pour le développement. Ce chapitre présente la saisie du degré de prise de conscience et des intentions des habitants, en se référant aux études faites par la JGRC.

3.1.1 Etude du degré de prise de conscience et des intentions des habitants

1) Méthode de l'étude

Dans le village de Magou, la JGRC a effectué plusieurs études sur les intentions des habitants afin de saisir leur degré de prise de conscience de la désertification et leur intentions en ce qui concerne l'introduction du développement.

Voici maintenant les méthodes employées.

① Dialogue avec les habitants

Des discussions préalables ont eu lieu avec les habitants (dialogue avec des groupes de villages, groupes de hameaux, groupes de producteurs, groupes par profession, par classe de familles etc.) pour susciter la confiance, et saisir les problèmes actuels et les souhaits.



② Etablissement d'un questionnaire

Un abrégé des problèmes et souhaits a été mis au clair sur ces résultats, et un questionnaire indiquant les rubriques et la teneur de l'étude a été établi par domaine nécessaire, tel qu'agriculture, élevage et boisement.

③ Obtention de l'accord du chef du village

Les objectifs de l'étude sont expliqués au chef du village pour obtenir son approbation.

④ Obtention de l'accord des représentants des hameaux

Les objectifs de l'étude sont expliqués à chaque représentant de hameau pour obtenir son approbation. Et le



programme de l'étude est également établi.



⑤ Enquête par entretien

Une étude par classe (hommes âgés, hommes jeunes, femmes âgées, femmes etc.) est réalisée pour largement saisir l'avis des habitants. L'entretien basé sur le questionnaire est réalisé avec un spécialiste et un assistant comprenant la langue locale.



Les habitants sont divisés en petits groupes et les spécialistes effectuent l'entretien dans l'ordre.

Le nombre d'heures et les horaires de l'étude sont fixés comme suit.

Nombre de jours: environ 2 semaines par village (des contacts suffisants doivent être pris préalablement avec les habitants)

Horaires de l'étude: une période et des tranches horaires relativement libres des travaux agricoles sont fixées.

2) Points à prendre en compte pour l'étude par enquête

Les habitants ne sachant ni lire ni écrire, l'enquête se fait principalement par entretien. Même si le questionnaire est établi à l'avance, il arrive qu'on obtienne pas de réponse des habitants; dans ce cas, il faut modifier la question pour obtenir une réponse efficace. Comme il arrive souvent que la réponse soit hors de propos, il est nécessaire de confirmer la fiabilité des réponses par rapport aux résultats d'enquête de plusieurs personnes. Il faut obtenir des réponses s'appuyant sur le libre jugement tout en demandant leurs goûts, sans les presser de répondre. Comme l'enquête exige de la patience, il arrive souvent que les habitants ne puissent pas maintenir leur concentration, c'est pourquoi elle doit être effectuée en jugeant des réactions de l'interlocuteur.

Les femmes du Sahel ne donnent pratiquement jamais leur avis devant les autres. L'enquête auprès des femmes doit donc être séparée de celle auprès des hommes. Dans ce cas, l'emploi d'une enquêteuse est plus efficace.

* Exemple de teneur d'étude par enquête

Pour saisir le degré de prise de conscience des habitants, la JGRC a réalisé une étude sur les intentions des fermiers dans le village de Magou en 1998 et dans le village de Yakouta, Burkina Faso, en 2000 (voir le Guide technique de l'établissement du projet des mesures pour les résultats).

Les rubriques de cette étude sont comme suit.

Une enquête sur la situation il y a dix ans et la situation actuelle a été faite auprès des habitants pour saisir leur degré de prise de conscience de la situation dans le village.

(1) Rubriques de l'étude

① Ressources en eau ② Forêts pour le charbon de bois ③ Terres agricoles ④ Erosion des sols ⑤ Production de mil ⑥ Nombre de têtes de bétail ⑦ Zones herbeuses aux alentours ⑧ Situation financière des fermes ⑨ Alphabétisation ⑩ Travail hors du village ⑪ Système d'entraide

(Voir le questionnaire dans les documents de référence en fin de volume)

* Souhaits de développement des habitants du village de Magou

A l'étape intermédiaire de l'étude à Magou, la JGRC a effectué une étude par enquête sur 3 à 4 jours auprès de 108 habitants (dont 23 personnes âgées, 48 jeunes, 37 femmes) en vue de l'exécution du développement en tant de projet pilote et a effectué un condensé des souhaits des habitants (1996-97) comme suit.

Développements souhaités par les habitants (dans le désordre)

- ① Aménagement de rizières individuelles et communes
- ② Aménagement de potagers individuels et communs pendant la saison sèche
- ③ Soutien pour le matériel nécessaire à l'agriculture (pompes, chariots, engrais, barrières etc.)
- ④ Réparation du réservoir
- ⑤ Pose de canalisations d'adduction d'eau dans le village
- ⑥ Moulin simple opérable par les femmes
- ⑦ Boîte à médicaments d'urgence pour les habitants
- ⑧ Construction d'abreuvoirs pour le bétail
- ⑨ Rétablissement des sols dégradés
- ⑩ Création de passages pour le bétail
- ⑪ Aménagement d'un dispensaire
- ⑫ Lieu de vaccination du bétail
- ⑬ Embouche du bétail
- ⑭ Création d'un centre d'alphabétisation
- ⑮ Education, formation
- ⑯ Excavation de puits
- ⑰ Médicaments pour le bétail
- ⑱ Système de crédit pour les fermiers
- ⑲ Amélioration de la zone de pâturages

3.1.2 Etude de type participatif

Nous présentons ici la Méthode Active de Recherche et de Planification Participative (abrégée MARP ci-dessous) pour l'exécution de l'étude.

1) Méthode de l'étude

Pour le développement, il est nécessaire de saisir dans quelle mesure les habitants concernés sont conscients de la désertification et leur réceptivité au développement. Depuis quelques années, L'Office soudano-sahélien des Nations Unis (UNSO) promeut la diffusion de MARP comme méthode d'analyse de l'état actuel de gestion des terroirs, et MARP est aujourd'hui largement utilisé au Sahel. Il s'agit d'une méthode qui permet aux habitants d'obtenir des informations plus utiles et efficaces par l'utilisation des outils, ou discussions en groupes

répétés qui permettent la participation même des habitants ne sachant ni lire ni écrire, de plus, cette méthode a été développée de manière à permettre aux habitants, bénéficiaires du développement, de prendre conscience de la progression de la désertification par le biais de l'étude. Elle est aussi très efficace pour faire prendre conscience les habitants de la nécessité et des mesures de lutte contre la progression de la désertification, et pour les motiver à prendre eux-mêmes des mesures.

Au Niger, une ONG, Niger MARP Network, a été créée en février 1997, pour promouvoir MARP dans tout le pays, qui a été reconnue par décret organe officiel de diffusion de MARP.

2) Points à prendre en compte pour l'étude

Les habitants doivent être conscients des points suivants pour l'exécution de MARP.

- ① Les actions de développement de leur village ne sont conçues que dans leur propre intérêt.
- ② Les habitants eux-mêmes doivent être motivés pour le développement.
- ③ Les habitants eux-mêmes seront les bénéficiaires de la gestion des ressources naturelles de la région.

Il faut amener les habitants conscients de ces points à saisir eux-mêmes la situation actuelle dans leur village, et à prendre les mesures nécessaires. De ce fait, un développement correspondant aux priorités des habitants doit être réalisé.

Mais si la participation du modérateur est trop importante, il sera difficile d'obtenir l'avis franc des habitants, et cela se traduira par le fait qu'ils compteront sur les autres; il est donc nécessaire de s'efforcer d'effectuer une étude en donnant l'initiative aux habitants. De plus, il faut aussi implanter auprès des habitants l'idée de mesures de longue durée, et leur faire prendre conscience de la nécessité des mesures.

Bien entendu, les habitants donneront la priorité aux mesures produisant des effets à court terme, et s'éloigneront en général des mesures à effets à long terme comme le boisement. Bien qu'ils les comprennent, il arrive qu'ils ne souhaitent pas ces mesures à cause de leur degré de priorité faible. Vu le degré de pauvreté des habitants, il ne faut pas critiquer avec trop de précipitation le fait qu'ils ne souhaitent pas de mesures de longue durée. C'est pourquoi la collaboration indirecte de spécialistes permettant d'atteindre ce stade par le dialogue est requise.

3) Approche de l'étude

MARP est une méthode permettant de saisir les problèmes et les solutions simplement en faisant prendre conscience aux habitants de leur environnement.

D'abord, un groupe de spécialistes très expérimenté dans les méthodes d'étude MARP met au clair les thèmes, et dialogue avec les habitants en utilisant les outils indiqués dans le paragraphe suivant. Pour les discussions, ils formeront de petits groupes tels que défavorisés, hommes et femmes, fermiers, éleveurs, ou bien des groupes combinés, et les habitants discutent entre eux sur des thèmes ciblés.

En donnant des suggestions et questions pendant les débats, les spécialistes renforcent les discussions exhaustives en les centrant sur des questions d'actualité. En analysant systématiquement les informations ainsi obtenues dans l'ordre, les spécialistes lancent des questions avec souplesse pour voir les réactions des habitants.

La répétition de cette procédure permet aux habitants de saisir la situation actuelle et de prendre conscience des problèmes et des solutions possibles.

4) Outils de l'étude

Les principaux outils utilisés pour intéresser aussi les personnes ne sachant ni lire ni écrire à MARP sont comme suit.

(1) Carte: il y a 3 types de carte.

- ① Carte sociale: indique la position des principales infrastructures du village, son relief etc.
- ② Carte des ressources: principales ressources du village et cartographie de leur emplacement
- ③ Carte sociale et des terres: Indique les terres agricoles des différentes ethnies et familles du village. Elle indique aussi les personnes influentes concernant les terres agricoles et l'agriculture.

(2) TRANSECT: Carte indiquant l'état des différentes ressources par zone sur la coupe topographique du village. Elle aide à renforcer les connaissances des habitants et leur prise de conscience de leur environnement à travers la relation entre les divers éléments. Cette carte est établie avec des fermiers connaissant bien les ressources.

(3) DIAGRAMME: Il y a 3 types d'illustration permettant de concrétiser les relations entre les différentes parties objets de l'analyse.

- ① DIAGRAMME de VENN: Indique les relations mutuelles entre des personnes et organisations en relation avec les habitants du village, et leur importance. C'est un outil permettant d'obtenir des informations sur les personnes et organisations hors village en relation avec lui et de confirmer les relations mutuelles.
- ② Organigramme: Représentation graphique des relations avec les habitants des villages voisins et éloignés. Par exemple: commerce, mariages, terres agricoles, travail hors du village, assistance etc.
- ③ Diagramme de système: Permet de saisir les relations à l'intérieur du système. Diagramme permettant de comprendre le flux d'un élément dans le système.

(4) Matrice de classification: Les 3 types suivants permettent d'effectuer une évaluation comparée et la classification pour un élément sur la base de critères définis par les habitants.

- ① Matrice de classifications diverses: Permet d'évaluer la valeur par exemple des ressources sur la base de critères définis par les habitants. Par exemple, une espèce d'arbre est prise comme axe horizontal et les différents sous-produits obtenus à partir des produits sont mis sur l'axe vertical. Et les résultats sont finalement classés par l'évaluation sur la base de l'échelle des prix.
- ② Matrice d'une classification: Compare les éléments d'une liste. La classification est faite au nombre de points donnés à chaque élément.
- ③ Matrice de classification par niveau de richesse: Outil permettant de connaître le pourcentage des familles riches et pauvres. Avec la condition préalable du secret, les personnes interrogées seront définies, qui définiront un indice indiquant la richesse individuelle, et le niveau de richesse de la famille sera classé.

(5) Calendrier: Des périodes seront définies en fonction du sentiment des habitants, et les activités de chaque période seront indiquées.

Cela permettra de connaître l'âge, le sexe et les activités entre classes sociales des habitants par les saisons et mois. Il est possible d'établir divers types de calendrier en fonction des besoins: calendrier des saisons, calendrier des cultures, calendrier du travail, calendrier de la vie quotidienne etc.

(6) Autres outils pour la collecte d'informations

- ① Profil historique: Permet de remonter l'histoire, les événements dans le village. En général, les faits dont on se souvient sont indiqués sur une ligne graduée en périodes et jours.

② Arbre des problèmes: Le tronc de l'arbre indique les problèmes, les racines les causes et les branches le résultat. Des fruits seront ajoutés pour indiquer les solutions possibles.

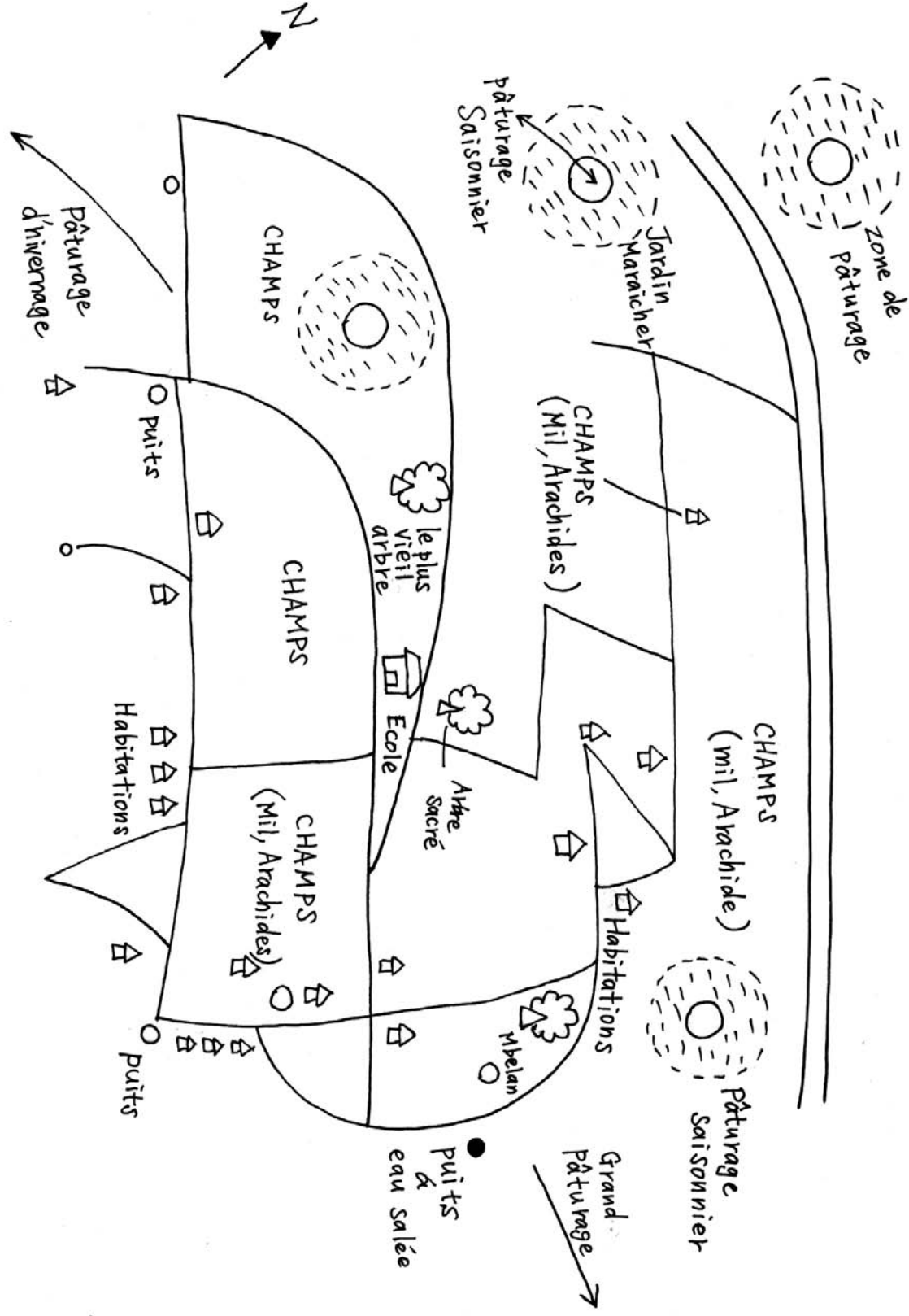
③ Entretien: Les personnes répondant peuvent parler de choses autres que la question.

④ Données secondaires: Toutes les données existantes concernant la zone d'étude: organisations, rapport du projet, carte, documents etc. Passons maintenant à un cas de référence pour les outils MARP.(texte de référence: rapport de formation MARP de AFVP/PBVT de l' IIED)

* Réflexions de la JGRC

La JGRC a réalisé une étude depuis 1985, basée au village de Magou, mais malheureusement la méthode MARP n'était pas encore établie à ce moment-là. Par conséquent, la JGRC a procédé l'étude tâtonnement vis-à-vis des habitants. Puis habitué à la méthode MARP devenue à la mode récemment (appliquée au Niger depuis 1990), elle regrette de ne pas l'avoir appliquée plus tôt.

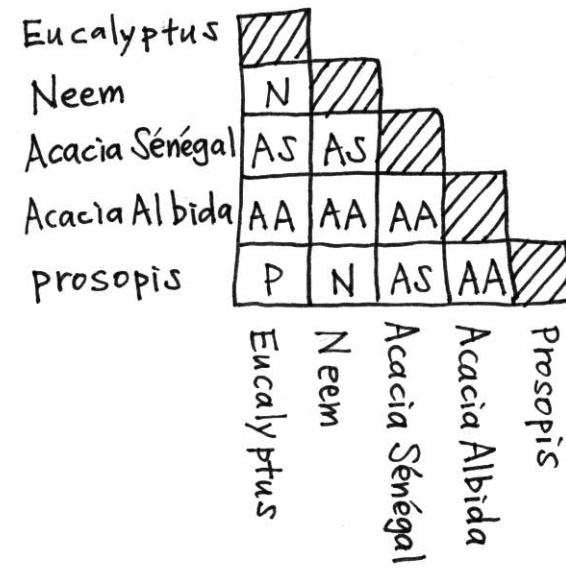
La plupart des habitants ne savaient pas lire. Ils comprenaient les chiffres, mais ne pouvaient pas répondre aux enquêtes en répondant par des chiffres. Par conséquent, il a fallu modifier les questions sur le tas en regardant la réaction des fermiers. Il est possible d'obtenir une réponse en modifiant une question. C'est vraiment la méthode fondamentale de la MARP, une méthode qui n'est pas prise au piège des types conventionnels. Cette méthode qui permet de mettre en pratique un entretien de manière irrégulière, permet toujours d'obtenir des données fiables, et renforce aussi la prise de consciences des habitants. Ces éléments nous ont permis de comprendre par expérience que MARP constitue le premier pas pour la participation des habitants.



CARTE DE LOULY MBA FAYE, SENEGAL

TRANSECT DE KIBOUM

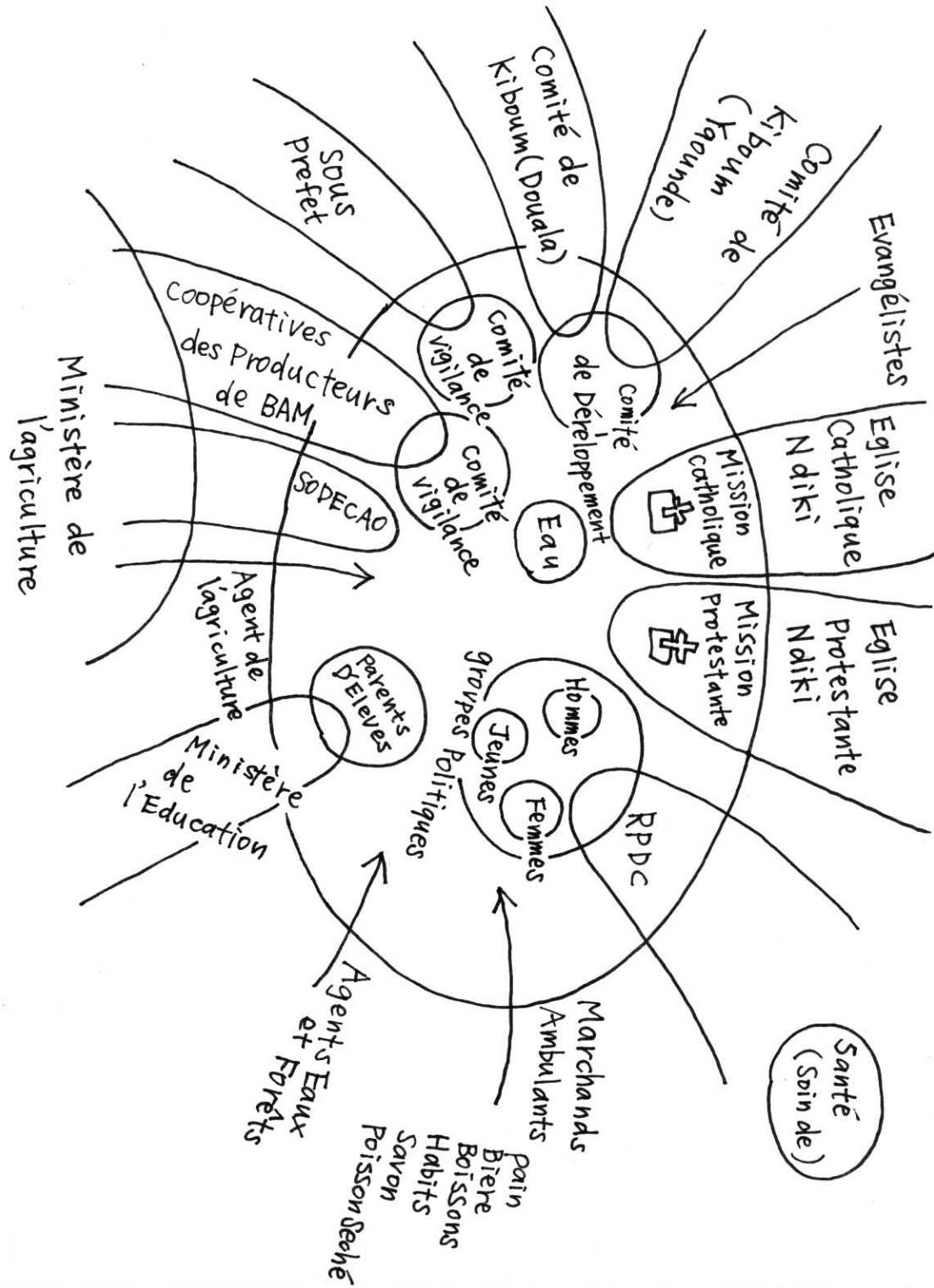
ZONE	SAVANE ARBOREE	HABITATIONS	SAVANE ARBOREE	RIVIERE	BOISQUET	FORET
OCCUPATION DE L'ESPACE	Champs des Femmes Jachères Chasse Pâturage	Maisons Ecole Eglise Séchoirs des produits Marché		Maraichage Macabo gombo tomate arachides	Sable utilisé dans la construction	Champs de maïs Plantation de café Plantation de cacao chasse Plantation de banane Cueillette bois de construction
ARBRES	Arbres Ragaugis	Banane, orange, tek, acacia, manguiet, flamboyant Avocadier, cocotier, citronnier, palmier, Sapoutier				Iroko cda Avocadier Tuminaria Sauvage café, cacao
ANIMAUX	Singe antilope Porc-épic Buffle Elevage Transhumance	chèvres moutons poules Canards		poisson lézards		Singe, buffle antilope Rat Porc-épic
SOLS	Latéritique ferrugineux Noir Sablonneux			Sablonneux	Sablonneux	



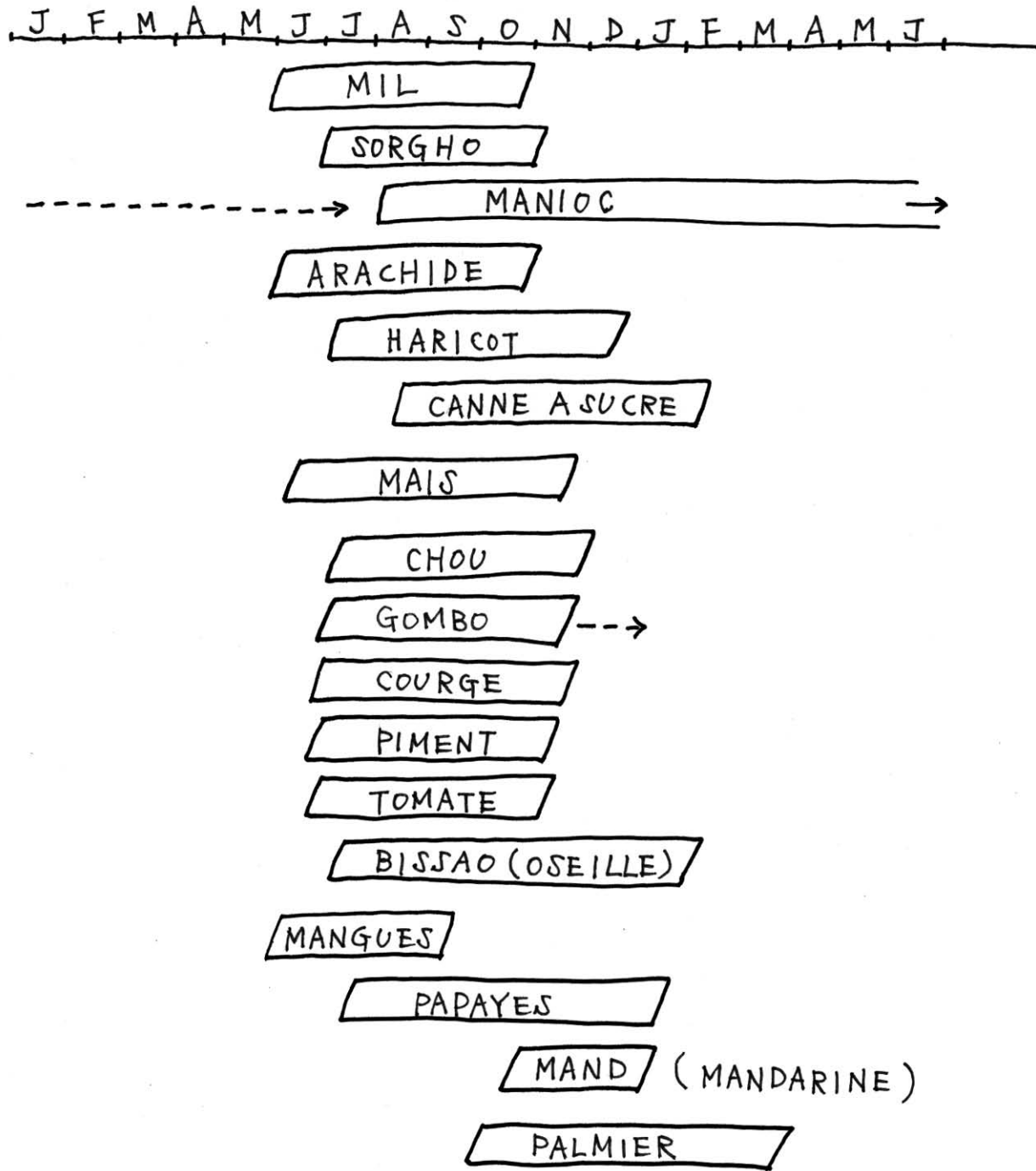
L'Ordre de Préférence

Arbre	Points
① Acacia Albida	(4)
② Acacia Sénégal	(3)
③ Neem	(2)
④ Prosopis	(1)
⑤ Eucalyptus	1

DIAGRAMME DE VENN

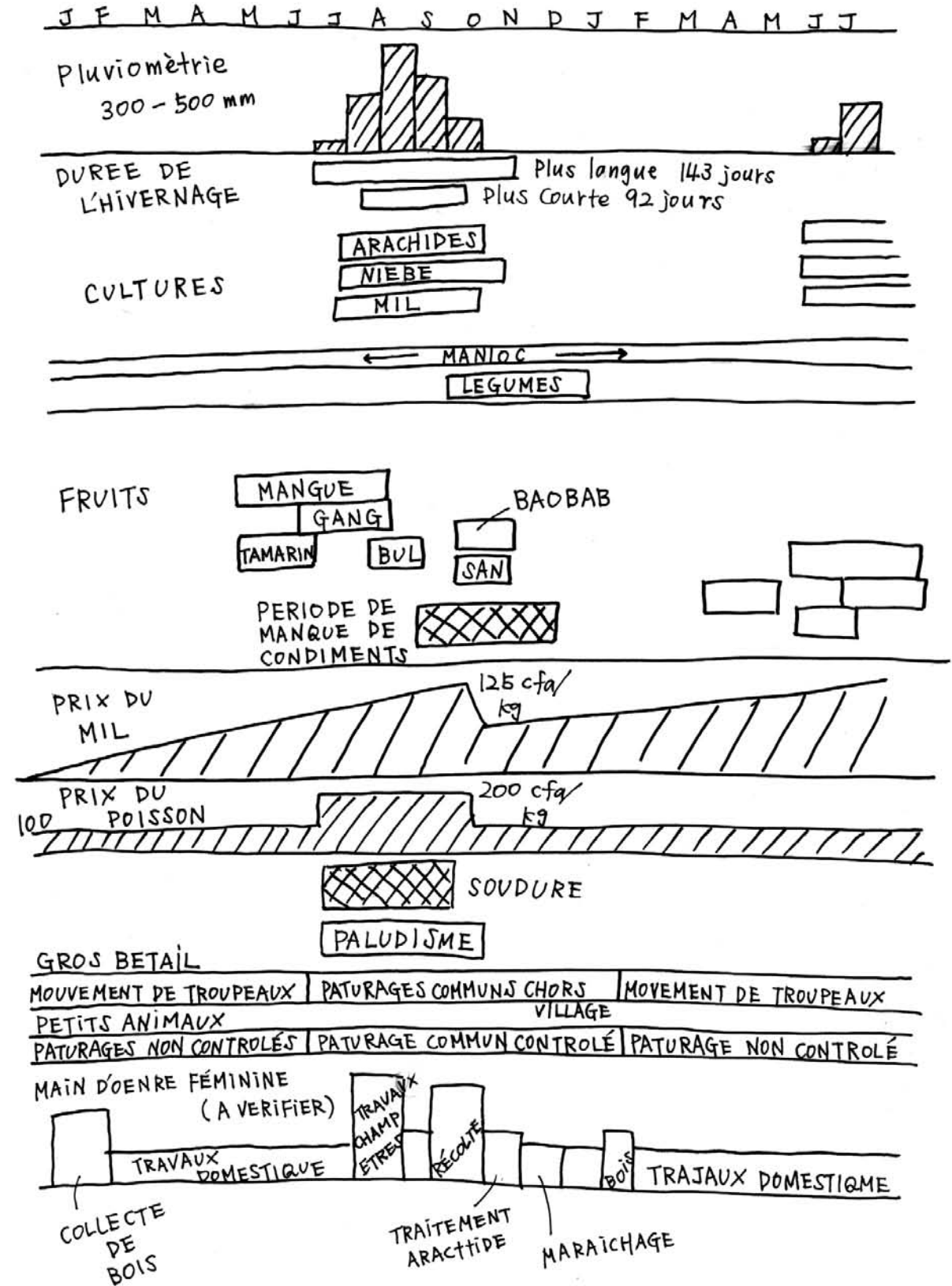


CALENDRIER CULTURAL

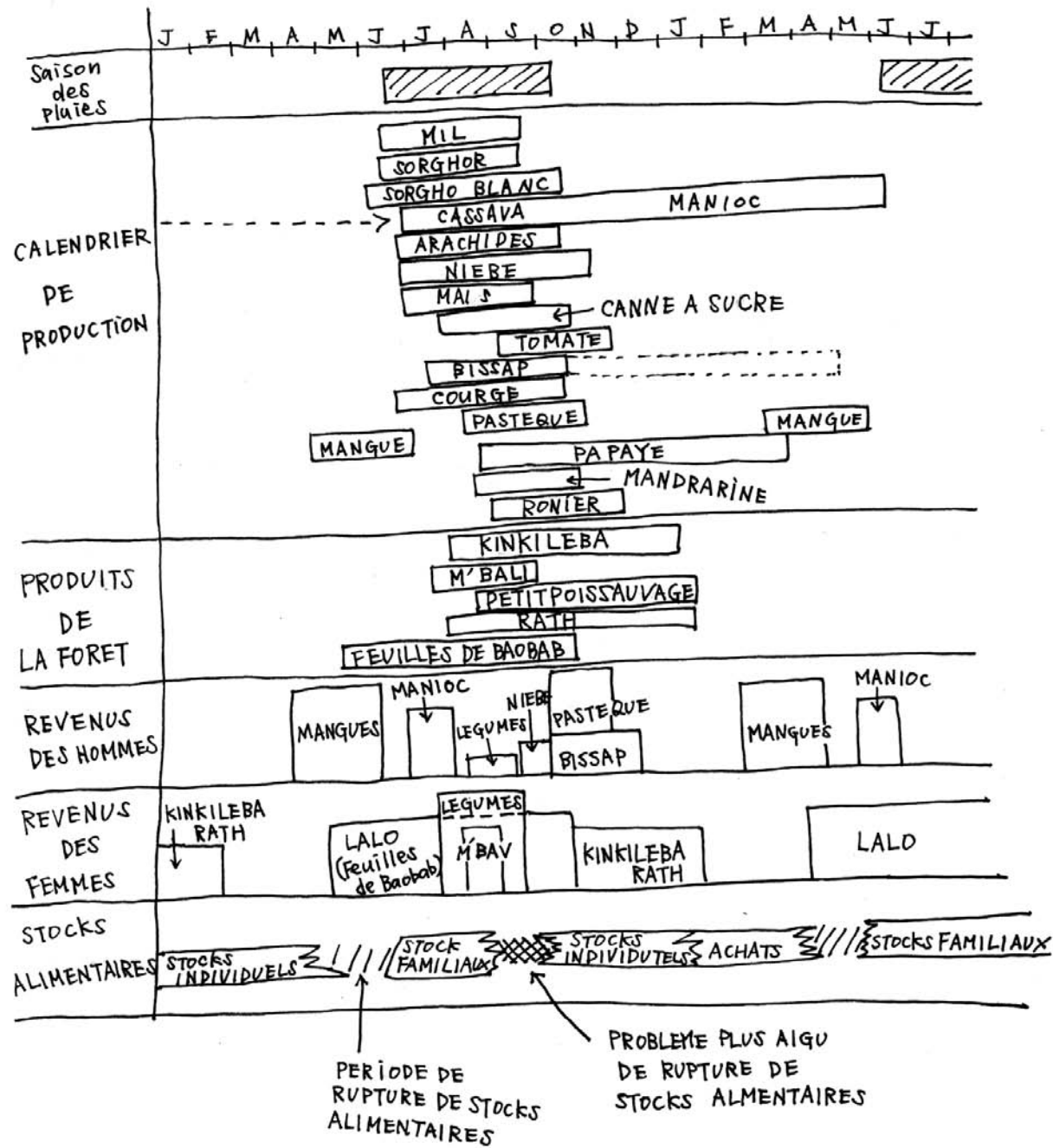


CALENDRIER SAISONNIER COMPOSE

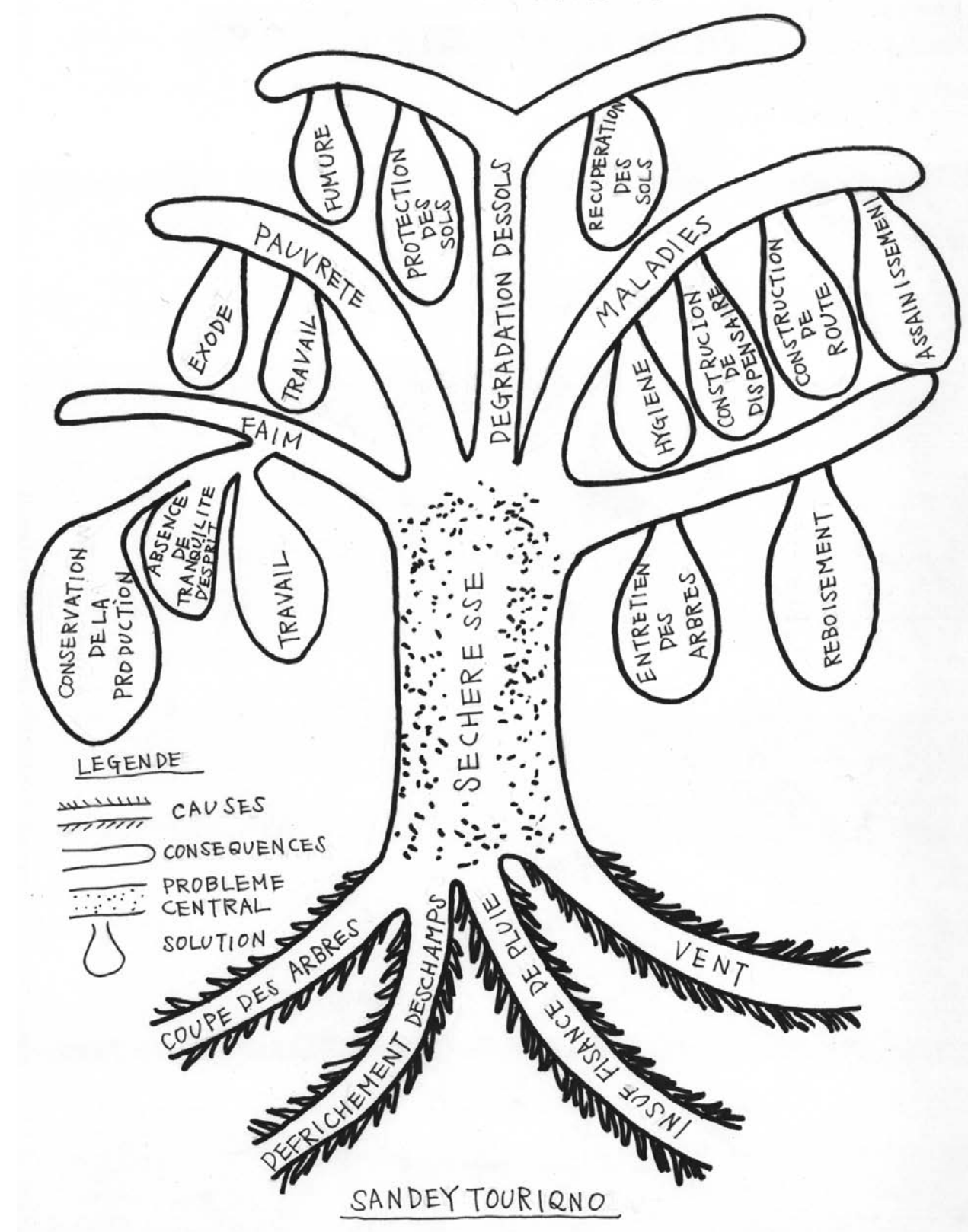
Louly Mba Faye (Sénégal)



CALENDRIER SAISONNIER COMPOSE
samkedji (Sénégal)



ARBRE A PROBLEMES
DJEBOU LE 02/02/198



Chapitre 4 Créations de comités de gestion terroir villageois (CGTV)

4.1 Nécessité de la gestion des terroirs

Le développement sur initiative administrative conventionnel, donnant la priorité aux mesures technique, sans demander la participation des habitants, bien que le problème de la désertification ait pour cause le mécanisme socio-économique local, n'a pas permis un développement durable. Le réexamen de ce point a permis récemment de prendre conscience de la nécessité de la réalisation des activités requises par les habitants eux-mêmes, et la méthode de développement s'appuyant sur CGTV, réalisée de manière participative par habitants, allant de l'analyse de l'état des ressources naturelles existant dans le terroir (zone d'habitation), sélection des mesures, exécution, gestion de l'exploitation à l'évaluation, a été reconnue sur le plan international, et est appliquée pour pratiquement tous les développements au niveau des villages.

La gestion des terroirs s'effectue en principe sur la base d'un projet établi et d'activités réelles effectuées de manière participative par les habitants. C'est pourquoi le rôle de l'administration et de l'organisme d'exécution du projet vis-à-vis des habitants est d'assurer les activités de sensibilisation et d'éducation des habitants pour leur permettre d'établir le projet de gestion des terroirs. Et la partie d'exécution du projet assurera son soutien technique et financier pour le projet établi.

Depuis quelques années, les habitants du Sahel ont pris conscience dans une certaine mesure de la dégradation des ressources naturelles. Et ils prennent des mesures par des méthodes obtenues par expérience. Mais il s'agit de mesures ponctuelles, et l'absence d'instructions vis-à-vis des habitants jusqu'ici aidant, ils ne peuvent pas actuellement en rechercher le mécanisme, ni prendre des mesures générales. Par conséquent, il est nécessaire via le développement par CGTV s'appuyant sur la participation des habitants, de susciter un sentiment d'implication et une capacité d'autonomie chez les populations.

4.2 Formation des CGTV

Les habitants du Sahel sont des groupes de fermiers individuels mettant l'accent sur leur expérience traditionnelle. Des activités d'entraide sont réalisées dans certaines parties de la zone par des organisations traditionnelles, mais les populations du Sahel ont une mentalité qui fait qu'il leur est difficile de s'habituer aux actions sous forme organisée. Par conséquent, il faut établir un système de soutien tel qu'administration, organisme de projet ou centre de recherche et d'essais, former les CGTV par le biais de son soutien, orienter les habitants vers la dégradation de l'environnement, et leur faire prendre conscience de ces problèmes et de la nécessité de mesures. Nous présentons maintenant les méthodes obtenues par la formation des CGTV, bénéficiaires de l'étude JGRC.

1) Assurance de leaders

Les villages ont un système de décision traditionnel comprenant les anciens, centrés autour du chef du village, qui détient un pouvoir absolu. Ils sont généralement conservateurs, et ne souhaitent pas de changements brutaux dans le village. C'est pourquoi le développement doit aussi se faire en maintenant de bonnes relations

avec ce système traditionnel existant. Et une organisation est requise pour assurer un développement efficace. Elle ne doit pas obligatoirement être dirigée par les hommes puissants traditionnels. Il est nécessaire qu'elle soit gérée par un grand nombre de personnes d'esprit progressiste sélectionnées autant que possible parmi les habitants. C'est pourquoi, il faut dès le début du développement assurer adéquatement des hommes qui seront des membres clés du CGTV parmi les leaders d'opinion du village (religieux islamique, notables, hommes influents etc.) et les former.



La mise en valeur des femmes sont aussi importante. Dans la société du Sahel, les femmes ont un statut bas, et subissent un traitement inégal sur tous les plans de la vie sociale. Mais elles jouent un rôle socio-économique très important, sont très concernées par la pauvreté et la dégradation des ressources locales, et ont une bonne capacité d'adaptation au développement par leur prise de conscience rapide des problèmes. Il est donc important d'impliquer activement la force des femmes au CGTV et de les faire agir pour le développement.

2) Sensibilisation des habitants

"Mise en place d'une organisation autonome des habitants" est un grand mot, car il est très difficile, pour les habitants sans expérience ni compétence, de créer une organisation CGTV composée uniquement d'habitants, sans le soutien de l'administration ou de l'organisme d'exécution du projet.

Par conséquent, le plus efficace sera d'établir un système de soutien comprenant l'administration, l'organisme d'exécution du projet, des ONG etc. dans la région, et une fois son rôle mis au clair, qu'il assure des directives et la sensibilisation des habitants de manière participative par CGTV. Les procédures sont ① montrer les effets du développement aux habitants, ② obtenir des informations par des habitants d'autres villages où le développement est déjà en cours, ③ faire participer les habitants aux discussions sur le développement, et ④ sensibiliser les habitants en assurant l'établissement de projet, l'exécution et l'évaluation, par eux-mêmes. Par ce processus permettra de créer l'esprit de possession et d'acquisition chez les habitants. L'éducation de toutes les classes d'habitants est nécessaire, mais la formation rapide des leaders pour gérer le CGTV passe en premier.

* Exemple de réalisation de la JGRC

Le pouvoir du chef du village de Magou et des anciens qui l'entourent est absolu. Les capacités de lire et écrire des habitants sont très limitées, c'est un village typique du Sahel qui n'a jamais bénéficié d'actions de développement dans le passé. La JGRC a adopté la procédure suivante, de manière expérimentale, pour amener les habitants à organiser un CGTV.

① Etape 1: Si les personnes influentes s'opposent au développement, les activités dans le village elles-mêmes deviendront problématiques. Et pour assurer le bon déroulement des activités dans le village, il faut à tout prix obtenir la compréhension et l'appui de ces personnes. Considérant que la méthode la plus efficace pour faire changer d'avis des personnes puissantes, à niveau d'éducation relativement faible tout en mettant l'accent sur les coutumes traditionnelles, était de leur faire confirmer les effets du développement de leurs propres yeux, nous les avons emmené visiter d'autres zones de projet.

- ② Etape 2: Il y a toujours dans un village des personnes sachant un peu lire et écrire le français ou l'arabe, respectées des habitants. Nous avons essayé d'effectuer l'organisation des habitants nécessaire au développement en les employant comme personnes clés.
- ③ Etape 3: Des personnes souhaitant participer aux activités sont réunies autour des personnes clés. Parmi elles, des membres qui constitueront les leaders des activités sont choisis; des visites de zones d'autres projets par activité souhaitée par les habitants ou jugée nécessaire sont organisées, puis des stages concernant l'organisation, l'élaboration du plan d'activités, l'exécution pratique des activités, la comptabilité etc. sont réalisés.
- ④ Etape 4: Les leaders ayant suivi des stages sont soutenus pour créer de manière autonome un système de tutelle des activités (CGTV) et sa gestion. Si nécessaire, de nouveaux stages ont été ajoutés.
- ⑤ Etape 5: Au moment où l'exécution autonome des différentes activités a été jugée possible, le soutien au CGTV pour la gestion globale des activités a graduellement été réduit, et le passage à la gestion autonome a été effectué.

Le CGTV du village de Magou a pu de manière autonome assurer la culture du riz, la culture de légumes, une banque céréalière, un moulin, des mini-crédits par le biais de ce processus. Mais l'influence des anciens sur la gestion et les décisions etc. reste forte.

3) Sélection des membres

Il est nécessaire de sélectionner des membres pour établir le CGTV. Il est souhaitable de les élire démocratiquement parmi les habitants, mais ceux-ci comprenant mal, et les ressources humaines étant faibles, le problème est que le nombre des personnes qualifiées est limité. De plus, la nomination de femmes comme membres est aussi importante pour la mobilisation de tout le village, il faut obtenir la compréhension pour la création de postes pour femmes en discutant préalablement avec les habitants.

Pour les activités économiques du CGTV, les capacités de lecture/écriture et comptabilité sont jugées nécessaires, mais dans la réalité, les personnes compétentes sont limitées. Il est donc essentiel pour la création du CGTV de former les membres élus et d'autres ressources humaines parallèlement au développement.

* Expérience de la JGRC

Dans les discussions entre le CGTV de Magou et la JGRC, un accord sur l'élection démocratique de 7 hommes et 3 femmes membres a été obtenu. La procédure a été la recommandation de plusieurs candidats, et l'élection à main levée au cours d'une réunion. En fin de compte, une personne étroitement liée à l'organisation traditionnelle a été fixée par discussions préalables pour chaque poste, et la réunion a seulement servi à ratifier leur nomination. Il y a des choses inévitables en relation avec une société villageoise traditionnelle, mais il faudra faire en sorte que cela n'ait pas d'influence néfaste sur la gestion du CGTV dans l'avenir.



4.3 Marche à suivre pour la création

Lors de la création des CGTV, pour que le CGTV puisse assurer efficacement ses activités, et renforcer ses bases, et également obtenir un système de soutien et des faveurs tel que système fiscal du gouvernement, il est nécessaire de bien saisir à l'avance la teneur et la réglementation du gouvernement concernant le statut légal des CGTV.

1) Formalités légales

La loi N° 96-067 "Loi portant régime des coopératives rurales" du Niger assure le positionnement légal lors de la création des coopératives, et définit les articles fondamentaux concernant la fondation, l'organisation et l'exploitation des coopératives agricoles (Article 7: Toutes les coopératives doivent être enregistrées et autorisées conformément à la procédure prédéfinie.). Par ailleurs, le Code Rural a été défini en tant que cadre légal pour les activités agro-sylvo-pastorales au Niger en 1993. Il définit le cadre fondamental des groupes agricoles (une demande d'autorisation de création doit être déposée auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage), mais les lois connexes ne sont pas encore établies.

* Exemple du Niger

Il existe au Niger des coopératives s'appuyant sur la loi concernant les coopératives agricoles ("Loi portant régime des coopératives agricoles à nature de communauté ou d'entraide" du 7 avril 1989, loi n° 89-010). Ainsi, des fédérations comme l'Union Nationale des Coopératives (UNC), l'Union Régionale des Coopératives (URC), l'Union Sous-Régionale des Coopératives (USRL), l'Union Locale des Coopératives (ULC) sont créées sur cette base, et le Groupement Mutualiste (GM) et la Coopérative (COOP), basés sur les anciens villages traditionnels, sont positionnés au-dessous. Mais ces fédérations allant des ULC aux UNC ont été démembrées sur décret présidentiel en 1997 parce qu'elles déviaient des activités fondamentales des coopératives. Les organisations à la base telles que les GM n'ont pas été démantelées, mais comme les organismes les regroupant l'ont été, les activités des coopératives sont pratiquement nulles.

Dans ce contexte, dans le village de Magou, on est passé du GM à fort caractère traditionnel au CGTV, en accord avec l'orientation nationale, qui est la tendance principale depuis quelques années. Par conséquent, le CGTV de Magou a demandé son autorisation comme CGTV en avril 1999 conformément au Code Rural, qui devient la base de ce nouveau système légal, et a obtenu son autorisation (temporaire) de l'arrondissement le 21 mai de la même année.

* Comme cela ne se base pas sur une loi officielle, une autorisation est actuellement provisoire au niveau de l'arrondissement.

2) Statut, règlement

Des statuts et un règlement définissant le CGTV doivent être établis (également définis dans la loi actuellement en vigueur) pour le faire reconnaître à l'extérieur. Et les membres du CGTV doivent respecter ces statuts et ce règlement et travailler sur cette base pour assurer son développement durable.

Les statuts et le règlement du CGTV de Magou établis avec le soutien de la JGRC ont été discutés entre les

habitants, et ont été fixés sur consultation en réunion générale. Mais des habitants ne sachant ni lire ni écrire ne peuvent pas suffisamment comprendre ces règles avec simplement plusieurs discussions et explications. Des explications par des cartes ou dessins etc. et des discussions approfondies entre habitants sont nécessaires pour assurer la compréhension des habitants. De plus, pendant l'exploitation, il faudra de temps à autre enseigner la teneur des statuts et du règlement aux habitants et donner des instructions pour que les activités soient réalisées en s'y conformant. (Consulter " Statuts et règlement intérieur du CGTV de la communauté rurale de Magou" dans les documents annexés.)

* Degré de connaissance des statuts et du règlement des membres du CGTV de Magou _____

A la création du CGTV de Magou, les statuts et le règlement ont été établis par discussions répétées avec le bureau exécutif sous la direction de la JGRC, et après explication aux habitants, ils ont été adoptés en réunion générale du CGTV. Mais l'enquête sur le degré de connaissance des statuts et du règlement effectuée un an plus tard auprès du bureau exécutif a montré que la plupart d'entre eux ne connaissaient pas leur contenu. Les habitants ne sachant ni lire ni écrire ne peuvent pas prendre de notes, lire plusieurs fois, ce qui rend la mémorisation correcte très difficile. C'est pourquoi l'organisme d'exécution du projet doit expliquer des points d'une manière facilement compréhensible aux habitants, et de manière répétée. Si possible, il faudrait en plus des statuts en français (nécessaires pour les formalités) les établir en langue locale (avec caractères romains), et faire comprendre aux membres la nécessité de s'y habituer. (Dans ce cas, l'éducation en langue locale devient aussi nécessaire.)

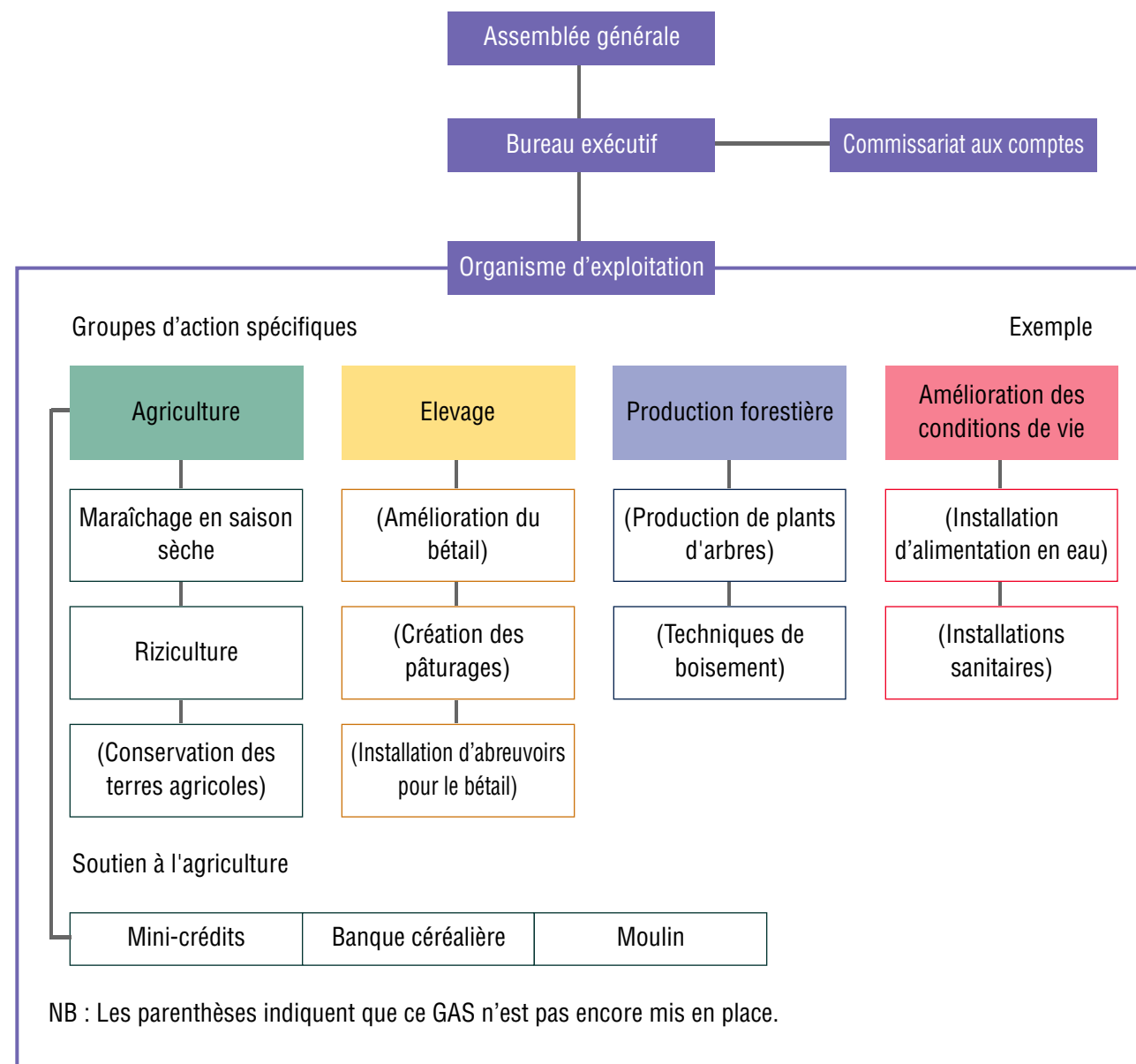
Il est important que les membres respectent les statuts et le règlement pour l'exécution et la gestion de divers projets. Mais sans l'amélioration de la prise de conscience des habitants, une participation responsable est impossible, ce qui empêche un développement durable. Le bureau exécutif, au moins, doit donc bien connaître les statuts et le règlement pour la gestion du CGTV. La JGRC a poursuivi ses instructions vis-à-vis du bureau exécutif qui actuellement comprend bien cette nécessité. Maintenant, des efforts doivent être faits pour que tous les membres comprennent bien son contenu par le biais du bureau exécutif.

Chapitre 5 Activités du CGTV

5.1 Structure du CGTV

Diverses structures sont possibles pour le CGTV selon ses fonctions. La Figure 5.1 donne ici, à titre de référence, la structure de celui de Magou, site d'étude de JGRC.

Fig. 5.1 Structure du CGTV



1) Assemblée générale

Les membres du CGTV sont des habitants de Magou souhaitants adhérer, quel que soit leur sexe. Une assemblée générale composée de tous les membres sert d'organe de décision. Les membres ont un droit de vote d'une voix. L'assemblée générale est convoquée par le président, et une assemblée ordinaire est obligatoirement convoquée par mois.

2) Bureau exécutif (organe exécutif)

La Secrétariat est l'organe exécutif, et représente le CGTV vis-à-vis des tiers. Au total 10 membres: un président, vice-président, secrétaire général, secrétaires généraux adjoints (2), secrétaire à l'Information, secrétaire adjoint à l'Information, trésorier, trésoriers adjoints (2) confiés par l'assemblée générale, gèrent le CGTV. Leur mandat est de 3 ans, et un second mandat est autorisé. Un comité spécialisé sera prévu pour diriger et superviser chaque activité.



3) Groupes d'action spécifique

Ils sont mis en place comme organisme spécialisé du CGTV, pour l'exécution des activités approuvées en assemblée générale. Les comités spécialisés sont organisés selon les activités.

La Figure 5.1 donne des exemples de comité spécialisé: comité spécialisé pour l'agriculture, comité spécialisé pour l'élevage, comité spécialisé pour la forêt, comité spécialisé pour la conservation des terres agricoles, comité spécialisé pour l'amélioration des conditions de vie etc.. Les diverses activités seront organisées au sein de ces comités pour leur exécution rationnelle. Avec la maturation du CGTV, ces comités s'étendront, et le développement des terroirs devra être assuré par l'amélioration des activités agro-sylvo-pastorales durables et la gestion des ressources naturelles par le CGTV.

Le CGTV de Magou comprend actuellement les comités spécialisés suivants officiellement reconnus par l'Assemblée Générale, et dépendant directement du Bureau Exécutif : Les Groupes d'action spécifiques de maraîchage en saison sèche, riziculture et de soutien à l'agriculture (mini-crédits, banque céréalière, moulin).

4) Commissariat aux comptes

Elle assure périodiquement les activités comptables de l'organe exécutif et des comités spécialisés, et en fait le rapport à l'assemblée générale.

* Voir les documents annexes pour les statuts et le règlement détaillés du CGTV.

* Exploitation de l'organisation des membres du village de Magou

Dans le règlement du CGTV, l'assemblée générale se réunit une fois par mois. Les principaux thèmes de discussion sont la gestion des fonds et les activités de la banque céréalière, les trois cadres du service exécutif président l'assemblée générale à tour de rôle. Mais en réalité, c'est souvent l'homologue de la JGRC qui assiste à l'assemblée qui répond aux questions et donne des explications aux membres. La question à résoudre actuellement pour le CGTV est la gestion autonome de toutes les assemblées générales mensuelles, mais on peut seulement dire que cela semble difficile compte tenu des capacités actuelles de l'organe exécutif. En plus de la difficulté de l'organisation pendant la haute période des travaux agricoles, l'organe exécutif a besoin de beaucoup de temps pour préparer l'assemblée générale. Et le résumé du procès-verbal et son traitement exigent aussi beaucoup de temps. De plus, le degré de

maturité des membres du service de supervision est encore insuffisant pour assurer ses activités de manière autonome. Actuellement, le manque de maturité de la capacité d'écrire/lire et le manque d'expérience de l'organe exécutif rendent la gestion de l'assemblée périodique difficile, et des directives de l'organisme de soutien sont requises. Aussi, pour que le CGTV devienne rapidement en mesure d'assurer une gestion autonome, il est essentiel que l'organisme de soutien etc. continue ordinairement ses activités d'encadrement pour l'écriture/lecture et la comptabilité. Les instructions pour l'enseignement de l'écriture/lecture de la langue locale en caractères romains sont aussi jugées considérablement efficaces.

5.2 Etablissement des projets de développement et rôle du CGTV

1) Etablissement des projets de développement

Les développements conventionnels étaient dirigés sur l'initiative administrative, insistant surtout sur l'aspect technique, et comme ils ne demandaient pas la participation des habitants, ils n'ont pas permis le développement durable. Par conséquent, après réexamen de ce problème, des projets de développement à l'initiative des habitants doivent être établis.

Pour cela, comme indiqué dans la figure 5.2, il est indispensable que l'organisme d'exécution du projet commence par sensibiliser et susciter la confiance des populations, puis que celles-ci avec son soutien s'attaquent aux problèmes de façon organisée, en se fondant sur la gestion du terroir.

(1) Procédure de l'établissement des projets

La procédure de l'implication de l'organisme de soutien et l'initiative des habitants sont comme suit.

a) Implication de l'organisme de soutien (administration ou organisme d'exécution du projet, ONG etc.)

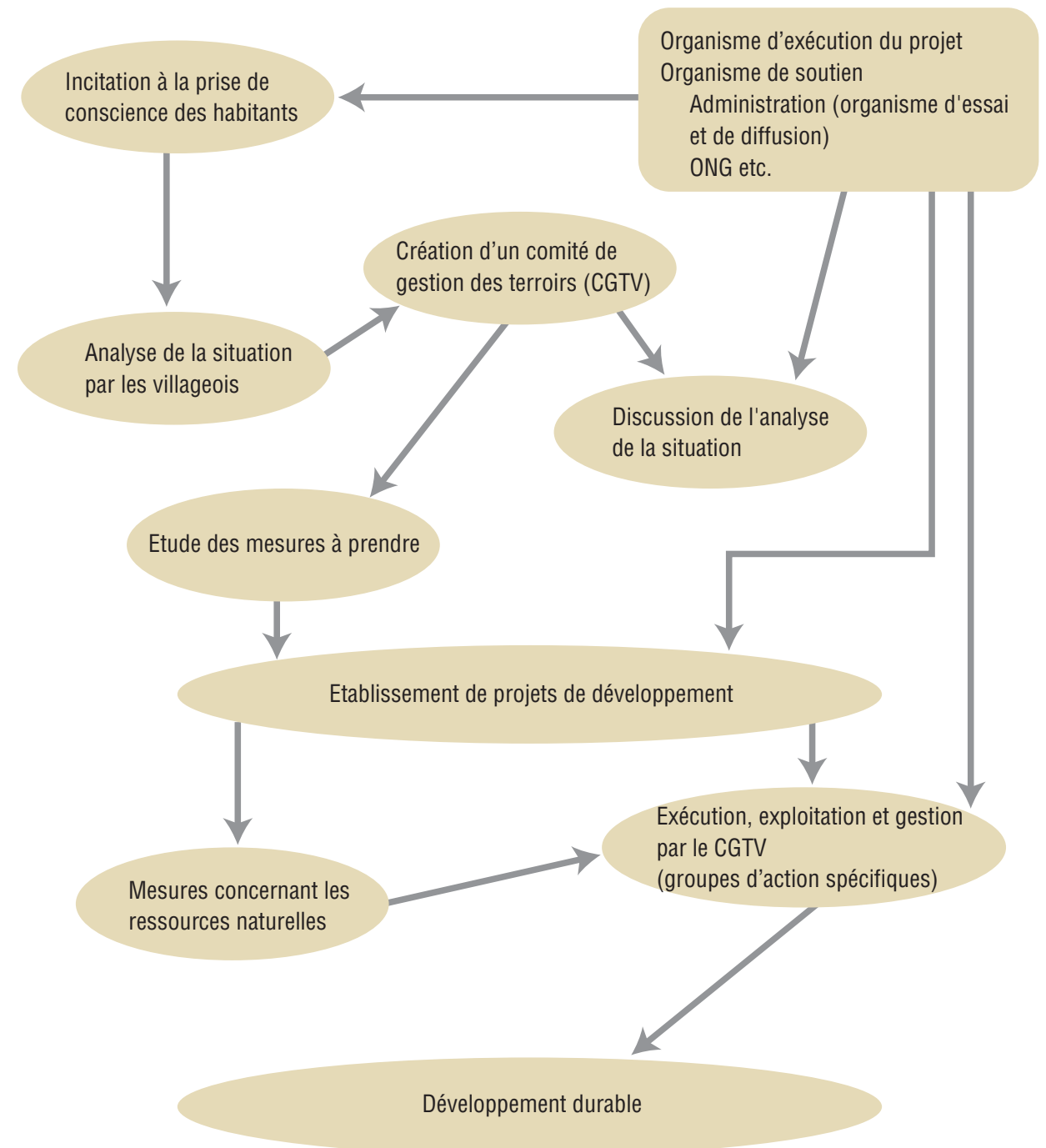
- ① Saisie du projet en amont
- ② Saisie des lois afférentes
- ③ Saisie des conditions socio-économiques du village
- ④ Sensibilisation et mise en confiance des habitants
- ⑤ Saisie des intentions des habitants
- ⑥ Saisie des organisations actuelles du village
- ⑦ Formation de leaders
- ⑧ Soutien pour l'éducation et la vulgarisation des techniques
- ⑨ Soutien économique

b) Implication du côté des habitants

- ① Discussions entre villageois
- ② Prise de conscience de la situation actuelle et son analyse
- ③ Etude des mesures nécessaires
- ④ Création d'un CGTV
- ⑤ Etablissement de projets de développement par le CGTV
- ⑥ Création de Groupes d'action spécifiques dépendant du CGTV

- ⑦ Discussions et accord du CGTV et de l'organisme d'exécution du projet
- ⑧ Etablissement de projets de développement
- ⑨ Exécution des projets par le CGTV
- ⑩ Maintenance, gestion et évaluation du développement par le CGTV

Fig. 5-2 Processus d'approche de la gestion des terroirs



(2) Approche de l'établissement de projets de développement

L'élément de base de la gestion des terroirs est l'établissement par les habitants eux-mêmes de projets de développement. Mais en plus du retard pris dans l'éducation et la vulgarisation des techniques, les habitants du Sahel ne connaissent pas les mesures de lutte contre la désertification et ne les possèdent pas. Par conséquent, il est difficile pour les habitants de juger eux-mêmes de la manière selon laquelle leurs souhaits pourront être réalisés sans les instructions de l'administration et de l'organisme d'exécution du projet.

L'organisme d'exécution du projet doit fournir à tout moment des informations faciles à comprendre aux habitants, et s'efforcer de comprendre les problèmes actuels des habitants, les méthodes de développement et leurs effets. Il doit aussi assurer l'éducation des habitants. C'est pourquoi l'organisme de soutien centré sur l'organisme d'exécution du projet doit guider les habitants vers l'exécution des mesures tout en renforçant leur capacité de compréhension actuelle. Il importe que l'initiative soit toujours laissée aux habitants et que l'organisme de soutien donne des conseils.

2) Saisie des problèmes de terrains

Des projets de développement concrets seront établis sur la base des discussions entre les habitants, centrées sur le CGTV. Et la mise à exécution des projets, la mise en place de structures telles que mares et seuils, la création de potagers, la construction d'autres installations etc. exigera la disponibilité de nouveaux terrains.

Depuis quelques années, l'exploitation des terres agricoles progresse à cause de la croissance démographique etc., et les terrains exploitables ont tendance à diminuer. L'organisme d'exécution du projet devra suffisamment concerter les propriétaires terriens et les bénéficiaires de l'utilisation des sols actuels au points de l'établissement des projets, à commencer par le chef du village qui est le gestionnaire traditionnel des sols, les possibilités d'utilisation des sols pour leur sélection.

Au Sahel, les droits légaux sur les terrains ne sont pas clairs au niveau administratif, et il y a différentes formes de propriété des terres, ce qui peut inclure beaucoup de problèmes. C'est pourquoi les droits sur les terrains prévus pour le développement devront être préalablement mis au clair, et l'accord de leurs propriétaires devra être obtenu pour les projets de développement. Simultanément, il faudra également faire des ajustements avec l'organisme administratif en charge pour les formalités légales de possession des terres.

* Problèmes de terrains expérimentés par la JGRC

- ① Dans les villages ruraux, malgré la promesse orale de prêter les terrains gratuitement, il y a beaucoup de terrain dont l'état de propriété devient ambigu au changement de génération en cas de succession. De plus, comme le prix du terrain augmente du fait du développement, il arrive souvent qu'il y ait des conflits entre l'utilisateur réel et le propriétaire.
- ② Des habitants qui jusqu'ici vivaient conformément aux coutumes traditionnelles ont essayé de choisir d'interrompre le développement qui provoque des conflits au sein du village pour continuer à mener leur train de vie.
- ③ La réduction des terrains utilisables à cause de la progression de la désertification et l'augmentation de la population renforcent l'attachement des habitants à leurs terres, une tendance qui devrait inéluctablement se renforcer dans l'avenir.

④ Les problèmes de terrain sont considérés comme un élément de restriction important des mesures de lutte contre la désertification.

C'est pourquoi la JGRC a appliqué la méthode ci-dessous pour résoudre le problème du droit de terrains au niveau des villages à l'exécution des mesures de lutte contre la désertification.

* Processus de règlement

- ① Etape 1: Les intérêts des habitants varient dans une même communauté, il faudra d'abord prendre contact avec un groupe ayant les mêmes intérêts (par tranche d'âges, par sexe, groupe local etc.). Les jeunes étant plus progressistes que les personnes âgées conservatrices, il est efficace d'utiliser le groupe des jeunes comme déclencheur pour le développement. Pour le déclenchement de ce groupe de promotion du développement, la réalisation d'une visite d'autres zones de projet où des mesures similaires sont déjà prises et la possibilité d'apprendre directement par dialogue mutuel les bienfaits obtenus par les habitants bénéficiaires est efficace.
- ② On demande au groupe de promotion du développement devenu actif pour l'exécution d'étudier la manière de convaincre les groupes obstacles désapprouvateurs. A ce moment-là, l'important est de les sensibiliser pour la prise de conscience du fait que l'avenir du village repose sur les épaules des jeunes.
- ③ Ensuite, le groupe de promotion du développement est stimulé pour convaincre les groupes obstacles. La persuasion se fait d'abord par négociations directes entre groupes. En cas d'échec, il sera demandé au chef du canton, personne influence traditionnelle au-dessus du chef du village, d'assurer la persuasion. En cas de nouvel échec, la persuasion sera faite pour chaque membre des groupes obstacles.
Ce processus permet d'éliminer les problèmes ci-dessous.

* Exemple d'application du processus

La JGRC a décidé la construction du mini-barrage souhaité par les habitants. Mais comme le conflit sur la propriété du site de construction faisait rage entre l'utilisateur actuel et le descendant du propriétaire, l'ensemble des villageois s'est provisoirement orienté vers l'abandon de la construction. Par la suite, JGRC a exécuté la procédure ci-dessus, et finalement la construction a pu avoir lieu avec l'accord de tous les habitants.

5.3 Exécution des mesures du CGTV

Diverses mesures de lutte contre la désertification sont envisageables: conservation des sols, exploitation des ressources en eau, mesures pour la production agro-sylvo-pastorale etc..

Veillez consulter les guides techniques par domaine séparés à ce sujet. Nous aborderons ici l'exemple de l'exploitation du CGTV de Magou dont la création a été soutenue par la JGRC, son contenu, la méthode d'exploitation et les problèmes.

1) Système de mini-crédits

Les systèmes de crédit suivants ont été adoptés par le CGTV.

(1) Crédit pour la culture

C'est un crédit proposé initialement au groupe de maraîchage en saison sèche (159 membres) par le CGTV. Le CGTV a prêté les matériaux et a noté le coût de la location des motopompes pour l'irrigation, l'essence, les engrais, les pesticides etc. et les a collectés par pourcentage de surface auprès des membres en incluant un intérêt après la récolte.

(2) Crédit de fonds pour l'agriculture

Les membres ayant besoin d'un fonds au début de la saison humide font un emprunt en liquide auprès du CGTV sur condition de remboursement avec du mil au moment de la récolte. Le montant du prêt correspondra au prix fixé par le CGTV pour 100 kg de mil. Ce prix est fixé plus haut que le prix de vente du mil sur le marché de la ville au moment du prêt. Le CGTV stockera le mil du remboursement, le rendra au prix fort avant le commencement de la saison humide, et peut obtenir comme profit la différence entre le montant de la vente et le prêt.

(3) Crédit de fonds pour l'embouche du petit bétail

Cela a été décidé par les habitants de Magou sur la base des connaissances acquises lors des visites dans les villages avancés. Comme le prix du mouton est multiplié par quatre au moment du *Tabaski, les habitants empruntent de l'argent au CGTV avant le Tabaski, achètent des moutons, les engraisent et les vendent au prix fort au moment du Tabaski, ce qui leur permet de faire un profit. Le montant du prêt est de 15.000 FCFA/personne, et le remboursement au CGTV augmenté de 1.500 FCFA de l'intérêt (après la vente des moutons), soit 16.500 FCFA. Comme le prix des agneaux est d'environ 5.500 FCFA, cela permet l'achat de trois têtes, l'embouche et la vente permettent d'obtenir un bénéfice d'environ 50.000 FCFA par personne.



• Problèmes

Au départ, le montant du crédit a seulement été mémorisé et non répertorié, ce qui a inéluctablement conduit au fait que l'on ne peut pas distinguer les débiteurs. Par la suite la JGRC a établi un modèle de répertoire et proposé de noter les prêts, ce qui a amélioré la situation. Pour renforcer la capacité de gestion et d'exploitation des membres de l'organe exécutif, la JGRC a demandé à un consultant privé d'assurer la formation de base de 4 comptables (période de 12 jours) (Voir les documents annexes pour les textes du stage.)

De plus, comme le gage n'était pas initialement fixé en cas d'impossibilité de remboursement, et qu'il n'a pas pu être récupéré, il a été décidé de vérifier le gage avant d'accepter la demande de crédit en liquide.

*Tabaski

C'est la fête des victimes du 10 décembre dans le calendrier islamique, les hommes et les femmes se mettent en grande tenue et se rassemblent devant la mosquée pour prier. Selon la coutume, dans chaque famille islamique, un mouton (woso) est sacrifié et des petits morceaux sont offerts mutuellement aux parents et aux personnes respectées comme le marabout.

2) Banque céréalière

La création de la banque céréalière est une mesure pour stabiliser les produits alimentaires par fourniture de mil aux habitants qui ne peuvent pas acheter de céréales au marché à cause de la flambée des prix lors des manques de produits alimentaires. La sécheresse qui ravage souvent le Sahel déstabilise la fourniture en produits alimentaires des habitants dépendant de l'autosuffisance. Cela force les habitants à acheter les céréales à prix élevé sur le marché. Ici, les habitants ne subissent pas unilatéralement les prix du marché, par l'intermédiaire du CGTV, ils utilisent les variations du prix du marché pour se fournir en céréales à un prix inférieur à celui du marché. Cette méthode est comme suit.

(1) Vente et allocation des céréales

a) Vente des céréales

Quand les réserves de céréales des habitants arrivent à leur fin, pour qu'ils ne subissent pas le désavantage tel que l'achat de céréales au prix élevé du marché, la banque céréalière se fournit en céréales au moment où le prix du marché est bas, et le vend aux habitants à un prix moins élevé que celui du marché pendant la période avant la récolte. Cela permet de réduire la charge des habitants et procure aussi un profit à la banque céréalière.

b) Allocation de céréales

La banque céréalière perçoit un intérêt fixe (en liquide, 1.000 à 1.500 FCFA), et alloue un sac de céréales (100 kg) aux habitants, qui rembourseront le montant correspondant aux céréales allouées à la récolte suivante. Cela permet aux habitants d'assurer leurs produits alimentaires dans l'immédiat à peu de frais. Et le CGTV perçoit aussi un intérêt.

• Problèmes

Au village de Magou, le taux de remboursement a initialement été faible, et après étude de la méthode de remboursement rapide à l'assemblée générale, des mises en demeure individuelles ont été envoyées, mais sans grandes améliorations. Cela par manque de prise de conscience de la situation et aussi parce que les habitants pauvres ne peuvent pas assurer le remboursement.

L'un des leçons fondamentales de l'islam est la charité aux pauvres, et comme le recouvrement de force est difficile, c'est un point à prendre en compte pour l'exploitation de la banque céréalière.

* Exemple de la banque de céréales du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)

Dans le cadre de la banque céréalière du PGRN au Niger, une organisation d'aide met d'abord à disposition 15 tonnes (ou 20 tonnes) de céréales, et confie leur gestion et exploitation au CGTV. Le silo de

stockage est construit sur la base des capitaux de l'organisation d'aide et du travail des habitants. A l'achat des céréales, l'assemblée générale du CGTV fixe à la fois les quantités et le prix d'achat, et le CGTV supervise le répertoire des prêts. Le prix de vente des céréales est toujours fixé plus haut que leur prix d'achat, mais plus bas que le prix du marché au moment de la vente. Les membres du CGTV étant des bénévoles, mais le responsable de la vente perçoit une commission de 100 F CFA par sac (100 kg) vendu.

* WARRANTAGE

Le WARRANTAGE est une méthode intéressante adoptée avec l'assistance du FAO par la Direction de l'Agriculture du Niger depuis quelques années. C'est un nouveau système de crédit qui a modifié la forme de la banque céréalière.

Pour obtenir de l'argent liquide, les producteurs vendent leurs céréales rapidement après la récolte, et les changent en liquide. Mais le prix des céréales varie beaucoup, et généralement, il y a une grande différence entre la période de la récolte et la période immédiatement avant la récolte. Par conséquent, le prix de vente des céréales au moment de la récolte est très bas par rapport à celui immédiatement avant la récolte, ce qui est désavantageux pour les producteurs.

Pour éliminer ce désavantage, le CGTV etc. collabore avec une banque régionale pour la construction d'un silo de stockage des céréales, et y stocke les céréales collectées auprès des producteurs au moment de la récolte. Les producteurs empruntent l'argent correspondant au montant de la vente juste après la récolte de ces céréales auprès de l'organisme financier partenaire.

L'organisme financier, en suivant l'évolution des prix du marché des céréales, les vend au moment de la flambée des prix (période immédiatement avant la récolte). Cela permet aux producteurs d'obtenir un supplément (montant de la vente au moment de la flambée -(commission à verser à l'organisme financier + montant déjà obtenu)). Le montant acquis dans ce système peut permettre aux producteurs d'acheter du matériel agricole et d'améliorer leur rendement de céréales.

3) Moulin

Les femmes du Sahel se réveillent en premier le matin au cri du coq, moulent le mil, préparent le repas, puisent l'eau, ramassent du bois de feu, s'occupent des enfants, aident aux travaux agricoles, font des travaux d'artisanat, etc. et continuent ainsi à travailler jusqu'à tard dans la nuit, et se couchent en dernier. Le temps de travail moyen journalier des femmes est



de 10 heures environ, dont 3 heures pour décortiquer et moule du mil et obtenir la farine. Si un moulin est introduit, elles pourront économiser environ 2 heures pour le moulage (d'après l'étude JGRC).



Les femmes jouent un rôle important dans le développement, on dit même que la participation des femmes influence largement l'acceptation ou le refus du développement. Comme indiqué ci-dessus, les travaux ménagers des femmes sont excessifs, il est donc important de mettre en place un moulin et de réduire ainsi leur temps de travail pour demander la participation des femmes au développement. De plus, dans les villages ruraux, l'installation d'un moulin occupe un rang élevé dans les souhaits des femmes. Par ailleurs, des frais d'utilisation seront requis pour l'utilisation du moulin pour assurer son entretien. Mais les femmes des villages du Sahel souffrent de la pauvreté, et même si la somme est minime, le paiement en liquide constitue une charge considérable. Par conséquent, l'installation du moulin devient efficace une fois que des possibilités de revenu en liquide par d'autres activités de développement sont ouvertes.

Autrement dit, le développement global du village rend l'exploitation durable possible.

• Problèmes

Pour le moulin, le mode de gestion fait problème. Comme il faut opérer des machines et équipements, du travail et des compétences techniques sont requises, c'est pourquoi un opérateur masculin est nécessaire. Les frais requis pour son engagement pèsent sur l'exploitation, et rendent difficile l'amélioration de l'efficacité.

Pour l'exploitation, le moulin pourrait être exploité par un individu, et l'efficacité serait possible en étendant son accès aux environs du village; mais l'exploitation stable est jugée difficile si l'opérateur n'effectue pas le travail en tant que bénévole.

De plus, il y a deux types de moulin: ① moulin à deux processus assurant le décortilage et le moulage, ② moulin assurant seulement le moulage. Les frais de maintenance du type ① sont élevés, et ses opérations complexes, et comme les pannes dues à des techniques immatures sont fréquentes, ces points doivent être pris en considération à l'introduction. L'expérience de JGRC fait recommander le type ② pour l'introduction initiale.

* Exemple d'exploitation du moulin à Magou

Le moulin de Magou a été installé en août 1995 pour répondre au souhait des femmes, pour favoriser leur participation aux activités de maraîchage en saison sèche, par réduction du temps consacré aux travaux ménagers. Le prix de la farine est fixé à 25 FCFA par tia (2,5 kg), le récipient de typealebasse utilisé. Au départ, le volume mensuel traité a été d'environ 1.500 tia (environ 50 tia par jour), ce qui a fait un revenu brut de 37.500 FCFA pour le CGTV. Le salaire de l'opérateur (homme) est de 7.500 FCFA/mois (avec 3 repas par jour) et le profit n'est que de 5.000 FCFA par mois après la déduction faite des frais généraux tels que combustible, et l'effet de son exploitation n'est pas important. Mais la participation des femmes au développement et l'obtention d'un revenu en liquide dans le maraîchage en saison sèche, qui a amélioré leur statut social, sont des effets positifs.

Le moulin a initialement fonctionné à plein temps, mais tenant compte des conditions d'utilisation de la machine, les horaires ont été limités jusqu'à 16 - 18



heures. Cela a considérablement limité les heures de présence obligatoire de l'opérateur. Initialement, un moulin à deux processus (décorticage et moulage) a été introduit, mais la difficulté des techniques d'utilisation, la fréquence des pannes, et les frais élevés, ont fait opter pour le remplacement par une machine simple effectuant seulement le moulage, conformément aux souhaits des habitants. La gestion de l'exploitation a d'abord été assurée seulement par des femmes, mais la notation dans le registre et la gestion étaient insuffisantes; diverses formes de gestion ont été ensuite expérimentées, pour en arriver à la gestion actuelle qui est confiée à un particulier à la condition que le moulin reste dans le village.

4) Maraîchage en saison sèche

Au départ, des réunions ont été organisées et les candidats recrutés avec l'objectif principal d'améliorer l'état nutritionnel des habitants. Le fonds de développement a été fourni par JGRC, les habitants assurant l'aménagement des champs, ainsi 1,2 ha de potagers ont été aménagés. Le loyer de 500 FCFA a été prêté par le CGTV, la JGRC a pris les frais de maintenance initiaux en charge, les fermiers les frais de semences et d'engrais. Par la suite, les techniques de maraîchage se sont petit à petit établies, à partir de 1997, des



intermédiaires viennent directement à Magou pour y acheter des légumes, les producteurs obtiennent aussi un revenu en liquide, ce qui les a rendu encore plus intéressés et actifs. En particulier, le statut des femmes s'est amélioré par leur participation, qui leur donne un revenu en liquide, ce qui montre que les hommes aussi considèrent les femmes comme des partenaires pour le développement. Ainsi, actuellement, les frais de maintenance sont tous à la charge des producteurs.

Le rôle du CGTV dans le maraîchage en saison sèche a été de prendre en charge en bloc les frais de maintenance et de percevoir les contributions des familles exploitantes après la récolte. Si les frais de maintenance ne sont pas payés, cette famille exploitante ne pourra pas participer à la culture l'année suivante. Une parcelle de 100 m² par participant permet d'obtenir un revenu en liquide d'environ 40 à 50.000 FCFA, et comme le développement d'1 ha permet la culture par 100 personnes, si l'on considère le degré de pauvreté de la zone, on comprend que cela contribue largement à l'augmentation du revenu des fermiers.

• Problèmes

Au début, le volume d'eau d'irrigation adapté n'a pas été respecté, les enfants jouant avec l'eau etc. mais le CGTV a défini des limites, et l'eau d'arrosage des enfants est limitée.

La vente se fait souvent sur vente par promesse orale avant la récolte par parcelle (vente sur place). Si la production augmente, un système de vente participatif des fermiers, devra être introduit par l'intermédiaire du CGTV pour que les producteurs ne soient pas désavantagés.

5) Gestion des fonds

Les profits obtenus par le biais des différentes activités du CGTV, à savoir mini-crédits, banque céréalière, moulin, maraîchage en saison sèche etc. augmentent les fonds d'activités du CGTV. Ils sont utilisés comme fonds d'exploitation du CGTV, avec les fonds d'assistance, contribution, fonds de développement autonome etc., et servent de base au développement du CGTV. La capacité d'exploitation et gestion de ces fonds est aussi un élément important pour le développement du CGTV.

* Fiabilité des banques

La conservation des fonds qui augmentent devient difficile si le CGTV assure des activités économiques. La JGRC a conseillé au CGTV de déposer les fonds que le responsable conserve chez lui à la Caisse TAIMAKO locale, mais les anciens conservateurs s'y sont opposés pour les raisons suivantes, le dépôt à la banque a été largement reculé, mais après deux ans de travaux de persuasion, un compte a enfin été ouvert.

- On a la notion de l'argent, mais pas celle du dépôt.
- On confie les choses importantes à des personnes à qui on fait confiance, pas à d'autres.
- La banque peut faire faillite. Dans le passé, la plus grande banque du pays, la Banque de développement de la République du Niger a fait faillite, et les dépôts ont tous été perdus.
- Avec une connaissance, même s'il n'y a pas d'argent, le remboursement peut se faire par têtes de bétail, et les formalités sont plus simples.

Chapitre 6 Instruction et sensibilisation des habitants

Le soutien des habitants par l'organisme d'exécution du projet et les organismes administratifs est indispensable pour l'exploitation du CGTV. Mais quel soutien est nécessaire à quel moment, et diverses méthodes sont possibles. Elles dépendent aussi des situations et conditions dans lesquelles le CGTV se trouve. Nous proposons maintenant des exemples d'étude de JGRC sur la manière à adopter par l'organisme d'exécution du projet pour la sensibilisation et le soutien des habitants.

6.1 Diffusion des techniques

Les habitants du Sahel effectuent généralement peu d'échanges avec les autres zones, la pratique de l'agriculture traditionnelle était inévitable à cause du retard dans l'introduction de nouvelles techniques et leur diffusion. Pour assurer de l'exécution du développement, il faut définir des techniques acceptables par les fermiers sur la base des conditions locales actuelles et assurer des directives en continu pour améliorer le rendement. Pour cela, un système d'instructions par collaboration des organismes administratifs nationaux et régionaux, de centres d'étude et de recherche et les ONG locales etc. devra être établi conformément à l'exécution du développement et des instructions aux fermiers pour les techniques de production agro-sylvo-pastorales et les techniques de conservation des terres agricoles, et leur diffusion seront indispensables.

1) Procédure de diffusion des techniques

① Etablissement de relations de collaboration entre les organismes administratifs régionaux, les centres d'étude et de recherche et d'ONG etc.



② Etablissement de techniques de production agro-sylvo-pastorales et de techniques de conservation des terres agricoles possibles à transfer aux fermiers (en collaboration avec des centres d'étude et de recherche)



③ Discussions et ajustements avec l'organisme d'exécution du projet



④ Affectation de techniciens spécialisés (vulgarisateurs) avec l'assistance de l'organisme d'exécution du projet



⑤ Instructions aux fermiers par l'intermédiaire des CGTV



⑥ Délégation d'habitants aux organismes de formation administratifs

6.2 Stage dans une zone avancée

Les stages dans une zone avancée sont très efficaces pour sensibiliser les habitants locaux et former des ressources humaines. Mais les objectifs de chaque habitant participant doivent être mis au clair pour ces stages. Ensuite, à la fin du stage, des réunions de répercussion etc. seront organisées au village pour transmettre les résultats aux autres habitants.

1) Mise au clair des thèmes

Les thèmes du stage dans une zone avancée doivent être mis au clair, et l'organisme d'exécution du projet doit prendre en considération de renforcer la prise de conscience des habitants stagiaires en prévoyant suffisamment de temps pour les échanges de vue avec les populations des zones visitées.

Pour favoriser la participation efficace des habitants au développement, il est nécessaire de les sensibiliser préalablement par des suppositions à ce qu'il est souhaitable qu'ils apprennent par l'intermédiaire du stage.



• Objectifs d'un stage dans une zone avancée

① Visiter une organisation active, et par des discussions avec des représentants des villageois, faire constater aux visiteurs la nécessité d'un CGTV qui représente les intérêts de la communauté du village.



② La mobilisation de tous les membres de la collectivité rurale et sa participation sont nécessaires pour les activités de lutte contre la désertification



③ La formation des ressources humaines est indispensable pour résoudre les divers problèmes rencontrés pour l'exécution des mesures.



④ Les activités de crédit constituent un soutien important pour les habitants et elles servent également de ressource financière au développement continu du CGTV.

2) Exécution de stages

Pour l'exécution du voyage de stage, l'organisme de soutien doit ① par l'intermédiaire de discussions préalables ② bien saisir ce que les habitants souhaitent connaître, et ③ ce qu'il souhaite que les habitants apprennent, et ④ définir la destination du stage conformément à ce contenu.

Et par l'intermédiaire de ce stage, les membres de l'organisme de soutien devront guider les habitants ⑤ pour

faire en sorte qu'ils mettent au clair efficacement ce mécanisme, et simultanément ⑥ qu'au retour du stage, ils organisent eux-mêmes des réunions de répercussion, et que les résultats soient transmis à tout le village.

3) Rubriques du stage souhaités pour les habitants

Les rubriques des stages seront comme suit.

- (1) Gestion du fonds de roulement
- (2) Gestion de la banque céréalière
- (3) Gestion du moulin
- (4) Gestion des terres régénérées
- (5) Gestion des bois brise-vent et des arbres individuels
- (6) Gestion du maraîchage
- (7) Autres

4) Classement des questions

Il est important que les orientateurs du stage, par exemple des membres de l'organisme d'exécution du projet, préparent préalablement en classant les rubriques ci-dessous de questions et de problèmes pour que les habitants puissent bien comprendre les problèmes lors des réunions préalables avec les membres du stage et des discussions avec les habitants du lieu de destination du stage.

(1) Gestion du fonds de roulement

- ① Méthode d'obtention du fonds de roulement initiale
- ② Historique de l'obtention
- ③ A combien s'est monté le fonds initial à la création? De combien est-il aujourd'hui?
- ④ Comment est-il géré?
- ⑤ La méthode de gestion a-t-elle changé? Si oui, de quelle manière?
- ⑥ Quels problèmes sont survenus depuis la création? Quelles mesures ont été prises pour la résolution ?
Avez-vous des avertissements et conseils à adresser à des personnes effectuant des activités similaires?
Si oui, lesquels?

(2) Banque céréalière

- ① Période de la création
- ② Motifs de la création
- ③ Conception pour la création
- ④ Comment a été faite la gestion initiale?
- ⑤ A combien s'est monté l'investissement initial?
- ⑥ Quelles sont les relations entre votre village et la banque céréalière?
- ⑦ Quels en sont les bénéficiaires?
- ⑧ Comment fonctionne la banque céréalière?
- ⑨ Comment est-elle exploitée?

⑩ La méthode de gestion a-t-elle changé? Si oui, de quelle manière?

⑪ Quels problèmes sont survenus depuis la création? Quelles mesures ont été prises pour la résolution ?

⑫ Avez-vous des avertissements et conseils à adresser à des personnes effectuant des activités similaires? Si oui, lesquels?

(3) Gestion du moulin

- ① Quand la machine a-t-elle été installée?
- ② Quel type de machine est-ce (mouture seulement ou, décorticage possible) ?
- ③ Qui a introduit la machine ?
- ④ Comment est-elle gérée ?
 - Une organisation est-elle formée pour sa gestion?
 - De combien de membre se compose-t-elle (hommes ou femmes)?
 - L'opérateur est-il quelqu'un du village?
 - Quels sont les horaires de travail de l'opérateur?
 - Quel est le montant du salaire de l'opérateur?
 - Qui gère les revenus et dépenses?
 - Qui est chargé des réparations?
- ⑤ Avez vous des conseils ou avertissements à adresser à une coopérative possédant un moulin?
- ⑥ Le moulin dégage-t-il des profits?
- ⑦ Quelle est la méthode d'emploi de ces profits?

(4) Gestion du maraîchage

- ① Gestion des sites de maraîchage
 - Procédure pour devenir membre
 - Composition de l'organisation de gestion
 - Fonctions, rôle des membres
 - Méthode de sélection des membres
- ② Irrigation
 - Méthode de pompage
 - Méthode d'arrosage
 - Répartition des travaux, ou bien prise en charge des frais etc.
 - Conservation des installations, méthode de réparation
 - Méthode pour respecter le nombre d'irrigations
- ③ Méthode de fourniture des matériaux
 - Semences, engrais, pesticides ?
 - Préparation des outils (pompes, outillage agricole, arrosoirs)?
 - Carburant et lubrifiant de pompe ?
- ④ Culture
 - Méthode de sélection des cultures

- Période de culture
- Techniques requises et degré de difficulté
- Préparation des pépinières (méthode de semis, engrais, fréquences d'arrosages)
- Préparation des champs (surface, engrais)
- Techniques de repiquage (période, intervalle)
- Types d'engrais et période d'emploi
- Calcul des frais concernant la culture et méthode de remboursement
- Pénalités en cas de non-paiement

⑤ Distribution

- Méthode de distribution par culture
- Réseau de distribution des cultures

⑥ Questions générales

- Quels sont les problèmes, difficultés rencontrés pour le maraîchage ? Quelles sont les mesures prises pour la résolution ?
- Comment avez-vous réglé le problème des sites pour le maraîchage ?

(Le reste est omis)

6.3 Alphabétisation

Au Sahel, le taux de scolarisation est faible, et beaucoup d'habitants ne savent ni lire ni écrire, ni compter. La faiblesse de ces capacités a une influence négative sur l'exploitation et la gestion du CGTV qui inclut l'établissement de procès-verbal, la bonne connaissance du règlement, etc. la gestion des fonds, les communications aux habitants.

L'enseignement obligatoire est important pour les enfants d'âge scolaire qui seront les leaders de demain, et l'alphabetisation des personnes composant le CGTV, qui n'ont pas jusqu'ici beaucoup d'occasions d'éducation est aussi nécessaire.

A Magou, dans les longues relations entre la JGRC et les habitants, les capacités des membres du CGTV ont été améliorées, mais les habitants qui le forment aujourd'hui ne savent pas lire et écrire. De plus, le taux de scolarisation est très faible dans le village, actuellement (1999) un seul enfant fréquente l'école.

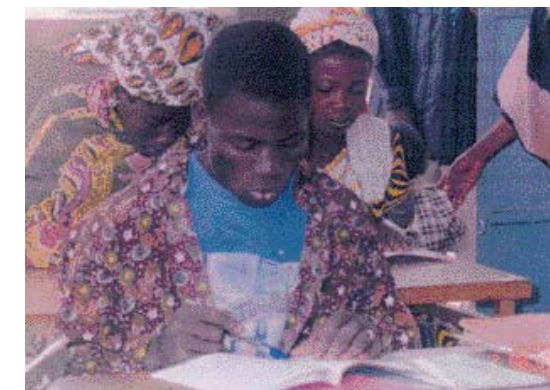
Si les responsables du comité sont toujours les mêmes, un sentiment de dépendance ou une conscience de droits spéciaux apparaît qui ne donne pas de bons résultats. Par conséquent, l'éducation est donc nécessaire pour relever le niveau d'alphabetisation de tous les habitants.



1) Exemple de la JGRC

Dans le village de Yakouta qui sert de site d'étude de la JGRC au Burkina Faso, la JGRC a commencé l'alphabetisation en donnant comme objectif la lecture du journal en langue locale fulfulde. Les élèves ont été des habitants du village de Yakouta, qui pendant 80 jours (40 jours × 2 sessions) ont étudié la langue fulfulde

locale. La JGRC a engagé une institutrice de la ville voisine de Dori (pour 40 jours, environ 100.000 F CFA) qui a résidé au village pendant cette période. 32 personnes ont suivi la première session, 22 d'entre eux ont réussi l'examen final de lecture/écriture (dont 7 femmes). Pendant la 2^{de} session, les lauréats de la 1^{ère} session ont encore suivi 40 jours d'éducation, ce qui a fait augmenter leur niveau. Comme troisième étape, des personnes douées ont été sélectionnées parmi les lauréats de la 2^{de} session pour s'occuper de l'alphabetisation dans le village, ce qui permettra d'augmenter le niveau d'alphabetisation général du village.



2) Effets de l'éducation

L'étude effectuée par la JGRC dans le village en 1996 (étude sociale de l'Université d'Ouagadougou) a montré que beaucoup des habitants étaient défavorables à la scolarisation de leurs enfants. Mais à l'occasion de l'alphabetisation du village, la tendance pour l'implantation de l'école primaire s'est renforcée, et une demande de l'installation de l'école a été déposée auprès de l'administration. Ainsi, en 1999, avec l'aide des habitants pour la construction, une école primaire (annexe) a été construite avec l'aide de l'UNESCO.



Aujourd'hui, beaucoup d'enfants fréquentent cette école. (En 1999, elle comptait 20 garçons et 16 filles.)

6.4 Enseignement de la tenue de la comptabilité

L'enseignement de la tenue de la comptabilité est absolument nécessaire pour permettre au CGTV d'effectuer ses diverses activités. Le retard qu'accuse le Sahel dans l'alphabetisation affaiblit les capacités de lire et écrire, et aussi de compter. Dans les activités du CGTV, en dehors de la gestion des fonds, le calcul est nécessaire pour la banque céréalière et les mini-crédits, le calcul des frais de gestion du maraîchage etc.. L'exécution de ces activités économiques par le CGTV exigeant en plus de la capacité de calcul, l'apprentissage du classement des factures et des répertoires, de l'inscription des recettes et dépenses sur répertoire etc. sont aussi nécessaires, c'est pourquoi il est nécessaire de donner des instructions continues pour cela. Les documents pour l'enseignement de la tenue de la comptabilité employée à Magou par la JGRC figurent dans les documents annexes en fin de volume.

6.5 Foyer amélioré

La diffusion de foyers améliorés pour limiter la consommation de bois de feu se fait activement dans toutes les régions du Sahel avec l'aide étrangère etc.. Le foyer amélioré permettant d'économiser environ 30% de combustible par rapport au foyer traditionnel, on espère beaucoup de ses effets. Mais dans la réalité, la prise de conscience faible des habitants quant à leur environnement fait que la diffusion n'est pas suffisante.

Les femmes du Sahel font face à la dégradation de leur environnement naturel dans leurs activités quotidiennes de ramassage du bois et cuisine, puisage de l'eau, travaux agricoles etc. Les femmes qui subissent de plus en plus la pression de cette dégradation pourront être sensibilisées aux causes de la dégradation à l'occasion de la diffusion des foyers améliorés. Cela permettra de réduire la charge excessive des femmes, d'améliorer leur statut social, et les encouragera à s'engager activement en tant que responsables du développement.



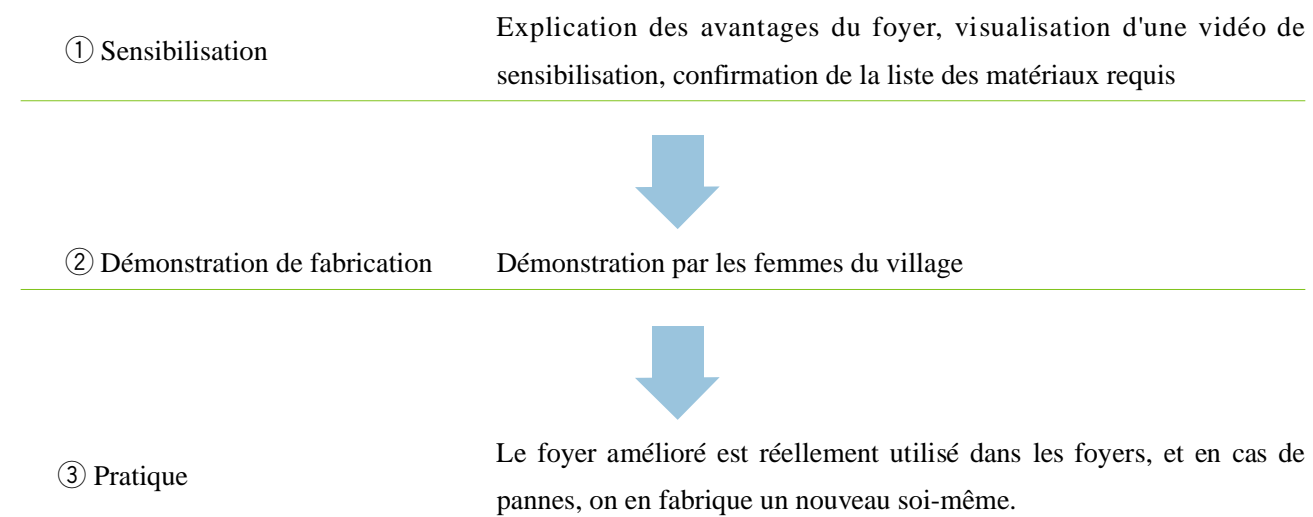
1) Organisation des cours

D'abord, des partenaires (groupe) qui peuvent fabriquer les foyers améliorés dans la pratique seront recherchés. Comme ces activités de diffusion devront être réalisées en continu pendant longtemps, il faut sélectionner les membres qui ont du zèle et qui peuvent participer à chaque fois. Comme cela exige aussi des forces, il serait plus efficace d'obtenir la collaboration ou la participation d'hommes.

La délégation de l'instructeur sera demandée à un groupe de vulgarisation, par exemple une ONG active dans la zone. Il arrive aussi qu'on demande à un groupe local de femmes éduquées, qui fabriquent des foyers améliorés dans le voisinage. Dans ce cas, une rémunération est requise des habitants (par exemple 100 - 500 FCFA, du mil, du savon, de la viande etc. sur lesquels on se sera mis d'accord préalablement.)

Les cours se déroulent comme suit. (exemple)

(Période d'exécution: 1 fois par semaine, pendant 2 mois, 15 à 20 personnes environ)



Foyer traditionnel



Foyer amélioré

6.6 Frais requis pour les mesures

La formation de l'organisation exigera les frais suivants.

1) Elargissement de l'organisation

① Création d'un système de mini-crédits

Crédit de fonds pour l'embouche, crédit pour la culture, fonds pour l'exploitation agricole

② Création de la banque céréalière (combinée au moulin)

Construction de magasin et achat de céréales (mils et sorgho)

③ Mise en place du moulin

Achat et mise en place du moulin et frais d'organisation de stage

2) Influence sur la prise de conscience des habitants et éducation

① Instructions techniques (Délégation d'habitants à des installations de stage de l'administration ou d'un organisme d'étude et de recherche)

② Visite de zones avancées

Un véhicule de taille moyenne sera loué dans une ville voisine pour emmener les habitants et faire l'aller-retour dans la journée, ou bien passer une ou deux nuits dans les zones avancées.

Conservation des terres agricoles (2 fois par an les 3 premières années)

Gestion des ressources forestières (2 fois par an les 3 premières années)

Activités du moulin et de la banque céréalière (2 fois par an les 3 premières années)

③ Stage de foyer amélioré (organisation de cours 1 fois par semaine, 2 fois par an)

Des membres des groupes de femmes (habitants) du voisinage en fabriquant serviront d'instructeurs. (Si des instructeurs sont nécessaires, l'organisme de développement s'en chargera. La rémunération sera versée par les habitants.)

④ Alphabétisation

Stage d'alphabétisation 2 fois par an (organisation de cours une fois par 2 semaines, 2 fois par an)

(Un instructeur sera recruté dans une ville voisine.)

Formation des enseignants pour les habitants (organisation de cours une fois par 2 semaines, 1 fois par an les 3 premières années)

(Un instructeur sera formé parmi les habitants éduqués.)

3) Système d'exécution

Affectation de vulgarisateurs (emplois de spécialistes de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture)

La prise en charge des coûts requis pour le développement devra être fixé par discussions entre l'organisme d'exécution du projet et les habitants. Pour l'exécution du développement, une prise en charge en fonction de leurs moyens sera aussi demandée aux habitants, et ainsi conférer une partie de cette responsabilité sera efficace pour la progression du projet. Mais l'organisme d'exécution du projet devra investir au départ pour le coût de l'éducation et de la sensibilisation des habitants, les visites de zones avancées etc.

Dans les discussions avec l'organisme d'exécution du projet, le travail (frais de personnel) et les matériaux disponibles dans la zone etc. sont généralement demandés aux habitants dans le coût du projet. La prise en charge du coût du projet sera fixée en tenant compte de la capacité de prise en charge des habitants.

En cas d'exécution d'un projet donnant lieu à des profits, l'organisme d'exécution du projet assurera le fonds nécessaire au CGTV, et sera remboursé sur les profits annuels.

Pour calculer les frais de la vulgarisation des techniques agro-sylvo-pastorales, il faut assurer des vulgarisateurs pour réaliser les activités de vulgarisation des techniques agro-sylvo-pastorales prioritairement dans la zone concernée pendant la période requise jusqu'à leur enracinement (définition de l'objectif). Une méthode réside à utiliser les vulgarisateurs existants, après ajustement avec la section chargée de la vulgarisation, parmi les organismes administratifs soutenant le développement tout en considérant la conséquence indirecte du développement sur les environs. Mais dans ce cas, il faudra prendre en charge les frais des motos, les frais de déplacements pour donner des instructions, les frais administratifs etc.

- Mini-crédit (utilisation de l'argent remboursé à partir de la seconde année)

Frais d'embouche: 15.000 FCFA × 30 personnes

Crédit pour la culture: 5.000 FCFA × 100 personnes

- Système de soutien

Salle (construite par les habitants avec les matériaux fournis)

Affectation de vulgarisateurs (frais administratifs)

Motos (1.250.000 FCFA/unité)

* Référence (exemple de l'étude JGRC)

- Stage: Visite de régions avancées

Frais de minibus: 100.000 F CFA/jour (location)

Frais de carburant: (5 km/l × 380 FCFA) × distance (km)

Allocation aux fermiers: 1.000 FCFA/jour (payé par jour)

Conducteur: 5.000 FCFA/jour

Foyer amélioré: Rémunération de 500 FCFA (zones avancées voisines, accueil de l'organisme d'exécution du projet)

Alphabétisation: instructeur (7.500 FCFA × /jours) , centre d'alphabétisation, bureau, chaise, tableau noir, matériel pédagogique

- Moulin: Matériel et appareils connexes = 1.685.000 F CFA, frais des matériaux d'installation: tôle zinguée, clous, porte, fenêtre, ciment pour l'aménagement intérieur/extérieur, 150.000 - 200.000 FCFA (briques séchées au soleil et cadre en bois etc. fournis par les habitants) frais de stage de 10 jours

(La différence de prix est importante selon la construction des installations en béton ou en briques séchées au soleil.)

- Banque céréalière: achat à la première récolte (20 - 30 sacs × 6 - 8.000 FCFA)

Documents annexes

1. **Projet de statuts du comité de gestion du terroir villageois (CGTV) de Magou**
2. **Projet de règlement intérieur du comité de gestion du terroir de la communauté rurale de Magou**
3. **Documents pour la formation à la tenue des cahiers de caisse du comité de gestion du terroir villageois**
4. **Contenu de l'Enquête**

1. PROJET DE STATUTS DU COMITE DE GESTION DU TERROIR VILLAGEOIS (CGTV) DE MAGOU (TORODI/SAY)

PREAMBULE

Soucieuses de créer les conditions favorables à leur épanouissement physique, intellectuel, moral et culturel, d'œuvrer à l'amélioration progressive, de leur cadre de vie et de travail du point de vue économique, éducatif, social, culturel et afin de mieux conduire les actions éligibles au financement du Projet JALDA/ABN/GON (Phase II), les Populations du terroir de MAGOU adhérentes aux présents statuts décident de créer une organisation locale de gestion des Ressources Naturelles dénommée "Comité de Gestion du Terroir Villageois" (CGTV) du Terroir de MAGOU.

Le CGTV de Magou prend en compte les dispositions réglementaires contenues dans l'accord tripartite signé le 21/08/96 entre la JALDA, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et le Gouvernement du Niger (GON).

TITRE I: De la dénomination, de l'établissement, du Siège, de la Durée, de la Finalité

Article 1er: Il est créé au sein de la Communauté Rurale de Magou, une Organisation Locale de Gestion des Ressources Naturelles dénommée "Comité de Gestion du Terroir Villageois". Il est sous-tendu par l'accord tripartite JALDA/ABN/GON du 21/08/96 en attendant la promulgation d'une loi spécifique sur les organes de gestion des Ressources Naturelles au Niger.

Article 2: Le CGTV de MAGOU est apolitique, non confessionnel, non syndical et à but non lucratif. Il sert de lien entre la Communauté et tous les Partenaires extérieurs pour ce qui concerne la Gestion des Ressources Naturelles (GRN). Il s'appuie sur des Groupes d'Actions Spécifiques (GAS) pour mener à bien des activités de GRN.

Article 3: Le CGTV a son siège à Magou (TORODI-SAY) et est régi par les présents statuts. Il peut être transféré à tout autre endroit de la Communauté Rurale sur proposition des 2/3 de ses membres.

Article 4: La durée de vie du CGTV est de 99 ans.

Article 5: La finalité du Comité est l'aménagement et la gestion rationnelle des ressources naturelles communautaires en vue de promouvoir un développement durable.

TITRE II: Des organes du CGTV

Les organes de délibération, d'administration, de contrôle et d'exécution du CGTV sont:

- L'Assemblée Générale (AG/CGTV)
- Le Bureau Exécutif du Comité de Gestion du Terroir (BE/CGTV)
- Le Commissariat aux comptes
- Les Groupes d'Actions Spécifiques (GAS)

Section I: De l'Assemblée Générale

Article 6: L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de la Communauté Rurale (CR) ayant adhéré aux présents statuts. Elle est l'organe suprême du Comité de Gestion du Terroir et dispose à ce titre des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de celui-ci, notamment:

- Définir les orientations à court, moyen et long termes;
- Adopter le statut et le règlement intérieur et approuver leurs modifications;
- Elire les membres du Bureau Exécutif pour l'exécution des tâches qu'elle aura déterminées
- Décider de l'Adhésion à une Association ou à un Regroupement
- Donner quitus au BE/CGTV
- Prononcer la dissolution du CGTV

Article 7: L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire une (1) fois par mois sous la présidence de son Président ou de son Représentant. Elle peut toutefois se réunir en session extraordinaire sur convocation du Bureau Exécutif ou à la demande d'au moins 2/3 de ses membres.

Le secrétariat est assuré par le Secrétaire Général du BE/CGTV. Pour toutes les questions relatives à l'élection et à la destitution des membres du BE/CGTV et du CC/CGTV, ainsi que celles concernant la fixation de l'ordre du Jour des assemblées générales, le quorum n'est atteint que lorsque les 2/3 des membres sont présents.

Section II: Du Bureau Exécutif

Article 8: Le Bureau Exécutif du CGTV est l'organe d'exécution du Comité de Gestion du Terroir Villageois. A ce titre, il reçoit délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale; il représente le CGTV devant les juridictions et auprès des tiers.

Article 9: Le BE est chargé de:

- L'Organisation et la Coordination des activités entrant dans le cadre de développement de la Communauté Rurale (CR);
- La conception, l'élaboration, l'exécution et le suivi-évaluation;
- La supervision des Groupes d'Actions Spécifiques (GAS);
- Le suivi-évaluation des activités programmées;
- La conduite des actions d'auto-évaluation;
- La préparation des réunions de l'Assemblée Générale ;
- La représentation du CGTV auprès des tiers (autorités administratives et coutumières, organisations de coopération, bailleurs de fonds et juridictions)

Article 10: Le BE/CGTV est responsable de sa gestion devant l'Assemblée Générale. Il est composé de dix (10) membres qui sont:

- Un Président
- Un Vice-Président

- Un Secrétaire Général
- Un 1er Secrétaire Général Adjoint
- Un 2ème Secrétaire Général Adjoint
- Un Secrétaire à l'Information
- Un Secrétaire Adjoint à l'Information
- Un Trésorier Général
- Un 1er Trésorier Général Adjoint
- Un 2ème Trésorier Général Adjoint

Article 11: Les membres du Bureau exécutif sont élus en Assemblée Générale. Le renouvellement du Bureau se fait tous les trois (3) ans. Les anciens membres sont rééligibles une seule fois. ;

Section III : Du Commissariat aux Comptes

Article 12: Deux Commissaires aux Comptes sont élus par l'Assemblée Générale (en dehors du Bureau) ; la durée de leur mandat est fixée par le règlement intérieur.

Article 13: Les Commissaires aux Comptes sont chargés d'effectuer régulièrement les contrôles sur la gestion du Bureau Exécutif et des GAS et d'en rendre compte à l'Assemblée Générale du CGTV. A ce titre, ils ont mandat de contrôler à tout moment:

- Les livres de caisse ;
- Le portefeuille;
- Les biens immobiliers et mobiliers du CGTV;
- L'exactitude des informations données dans le rapport du BE et toute vérification jugée nécessaire par l'Assemblée Générale ;
- Les comptes d'épargne de la Communauté Rurale
- Les rapports d'exécution des projets
- La gestion des subventions accordées par les partenaires extérieurs

Section IV: Les Groupes d'Action Spécifiques

Article 14: Les Groupes d'Action Spécifiques (GAS) sont des structures spécialisées du CGTV. Ils sont constitués de membres du CGTV organisés autour d'une activité

Article 15: Les GAS sont chargés de la mise d'oeuvre des activités de leurs membres et agréées par le CGTV.

TITRE III : Des membres

Article 16 : Peut être membre du CGTV toute personne physique sans distinction de sexe, ou morale (GAS

ou autre organe visant les mêmes objectifs) résidant dans le terroir de Magou et ayant adhéré aux présents statuts Pour être membre il suffit d'en manifester l'intention au CGTV qui notifie à l'intéressé son adhésion.

Article 17: Les personnes ayant adhéré au CGTV sont tenues de soumettre et de respecter les règles le régissant.

Article 18: L'Assemblée Générale statue éventuellement sur le remplacement d'un membre démissionnaire ayant posé un acte grave notamment le non respect des textes (statuts et règlement intérieur) ou décédé.

En cas de démission, un membre ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement de cotisation.

Article 19: L'Exclusion

L'Assemblée Générale peut, à la majorité des 2/3 prononcer l'exclusion d'un membre qui aurait gravement manqué à ses engagements (voir règlement intérieur). La personne exclue ne peut prétendre à aucune indemnisation.

Article 20: Le CGTV fonctionne dans le respect des principes de stricte égalité entre les membres. Ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Ils disposent en cas de vote, d'une voix à l'Assemblée Générale.

La qualité de membre est personnelle (voir règlement intérieur)

TITRE IV : Des ressources du CGTV

Article 21: Les ressources du Comité de Gestion du Terroir proviennent:

- Des subventions
- Des dons
- Des legs
- Des cotisations
- Des fonds instaurés dans le cadre de projets de développement économique et social

Toutefois, les subventions, dons et legs ne sont acceptables que lorsqu'ils restent conformes à l'esprit des activités du CGTV de Magou, et ne remettent pas en cause son indépendance.

Article 22: En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne une commission chargée d'inventorier et d'affecter les biens du CGTV de Magou à d'autres organisations ou associations poursuivant des objectifs similaires et/ou charitables ou de bienfaisance. En aucun cas, ils ne peuvent faire l'objet de restitution ou de partage entre les membres du CGTV de Magou.

TITRE V : Des Dispositions Fiscales et Diverses

Article 23: Le CGTV de Magou bénéficie du régime des exonérations prévues par l'accord tripartite JALDA/ABN/GON du 21/08/96 qui applique à "l'Etude pour le développement des techniques destinées aux mesures de lutte contre la désertification" (phase II du Projet JALDA/ABN/GON)

Article 24: Sur proposition du CGTV et acceptée par l'Assemblée Générale à la majorité d'au moins 2/3 de ses membres, le CGTV de Magou peut s'affilier à toute organisation ayant des objectifs similaires.

Article 25: Un règlement intérieur pris par l'Assemblée Générale précisera les modalités d'application des présents statuts.

N.B: En l'absence de loi sur la question des CGTV, ceux-ci ont un caractère provisoire. Il est par conséquent indispensable d'approcher les Autorités Administratives locales pour les sensibiliser afin qu'elles prennent un acte d'autorisation d'exercice du CGTV de Magou.

2. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE GESTION DU TERROIR DE LA COMMUNAUTE RURALE DE MAGOU (TORODI/SAY)

PREAMBULE:

Le présent règlement intérieur complète et précise les dispositions des statuts du CGTV.

TITRE I: DE L'ETABLISSEMENT

Article 1: Les dispositions et clauses du présent règlement intérieur régissent le fonctionnement du Comité de Gestion du Terroir du Village de Magou (Torodi-Say).

Ce règlement a été discuté et adopté au cours de l'Assemblée Générale, tenue à Magou le 28/05/98.

Article 2: Le respect du règlement intérieur adopté en Assemblée Générale est obligatoire pour tous les membres du CGTV.

Article 3: Des copies du présent règlement intérieur établies en français seront déposées auprès du bureau exécutif du CGTV; chaque membre a le droit de le consulter et/ou à se faire expliquer le contenu. Aucun membre n'est sensé ignorer les clauses du règlement intérieur, lesquelles le lient au Comité de Gestion du Terroir Villageois et aux autres membres.

TITRE II: DES MEMBRES

Chapitre 1: DE L'ADMISSION

Article 4: Adhésion

L'adhésion est libre, toute personne résidant dans la Communauté Rurale de Magou qui accepte les conditions fixées par les statuts et le présent règlement intérieur peut être membre du CGTV.

Cette adhésion prend effet à partir de l'inscription de l'intéressé sur le registre des membres du CGTV.

Chapitre 2: DES DROITS ET OBLIGATIONS

Article 5: Droits

Chaque membre a le droit de:

- Assister aux Assemblées Générales, prendre la parole et voter selon le principe de l'égalité des membres un homme une voix
- Être éligible aux postes des organes de l'Association (Assemblée Générale, Bureau Exécutif, Commissariat aux comptes)
- Bénéficier des prestations fournies par le CGTV

Article 6: Obligations

Chaque membre est tenu de:

- Assister régulièrement aux réunions;
- Se conformer aux dispositions légales, statutaires et réglementaires du CGTV;
- Se conformer aux décisions prises par les assemblées générales;
- Respecter ses engagements;
- Tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs du Comité de Gestion du Terroir de la CR de Magou

Chapitre 3 : DE LA DISCIPLINE ET DES SANCTIONS

Article 7: Discipline

Chaque membre est tenu de respecter les dispositions du présent règlement intérieur faute de quoi il s'expose aux sanctions prévues dans l'article 8.

Article 8: Sanctions

Les manquements au présent règlement intérieur et statuts exposent selon leur degré de gravité les membres aux sanctions suivantes:

- Avertissement
- Perte temporaire des prestations
- Suspension
- Exclusion

L'exclusion d'un membre peut être prononcée après 3 avertissements donnés dans les cas suivants:

1. Refus de se conformer aux décisions prises par l'AG et conduite d'activités nuisibles au CGTV
2. Absences répétées et injustifiées aux réunions
3. Violation des dispositions statutaires de l'Assemblée

Article 9: La qualité des membres se perd également par:

- Dissolution de l'Association
- Décès
- Démission

TITRE III: DES ORGANES

Le Comité de Gestion du Terroir comprend:

- Une Assemblée Générale (AG)
- Un Bureau Exécutif (BE)
- Un Commissariat aux Comptes (CC)
- Les Groupes d'Actions Spécifiques (GAS)

Chapitre 4: DE L'ASSEMBLEE GENERALE (AG)

Article 10: Définition

L'Assemblée Générale est constituée de tous les membres ou représentants des entités constituant la Communauté Rurale à raison de dix (10) délégués par hameau.

Article 11: Compétences et attributions

L'Assemblée Générale est l'autorité suprême du Comité de Gestion du Terroir. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer celui-ci tel qu'indiqué dans les statuts

Article 12: Fréquence des sessions

L'AG se réunit trois fois par an, en session ordinaire (en début pour programmer, à mi-parcours pour évaluer et à la fin pour établir le bilan et reprogrammer).

Elle peut toutefois en cas de besoin se réunir en session extraordinaire sur convocation du bureau exécutif ou à la demande d'au moins 2/3 des membres.

Article 13: Délégation des pouvoirs

L'Assemblée Générale délègue une partie de ses pouvoirs au Bureau Exécutif

Article 14: Quorum

Les délibérations sont acquises à défaut de consensus par vote et à la majorité absolue. Sur les questions spécifiques à certaines actions. Des représentants du GAS concerné assistant aux délibérations avec voix consultative.

Article 15: Le Président du BE assure la présidence de l'Assemblée Générale.

Le Secrétariat est assuré par le Secrétaire Général du BE.

Chapitre 5: DU BUREAU EXECUTIF DU COMITE DE GESTION DU TERROIR VILLAGEOIS (BE/CGTV)

Article 16: Définition

Il est l'organe d'exécution de l'Assemblée Générale. Il assure la fonction du conseil et d'animation.

Article 17: Constitution

Le BE/CGTV est constitué par des membres élus en AG. Il comprend 10 membres qui sont:

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un Secrétaire Général
- Deux Secrétaires Généraux Adjoints

- Un Secrétaire à l'Information
- Un Secrétaire Adjoint à l'Information
- Un Trésorier
- Deux Trésoriers Adjoints

Article 18: Compétences

Le BE doit exécuter toutes les tâches que l'AG lui confie telle que stipulé par l'article 9 des statuts du CGTV.

Le BE/CGTV se réunit sur convocation de son président ou à la demande d'au moins 1/3 de ses membres. En cas de défaillance grave d'un de ses membres le BE/CGTV peut à la majorité absolue relever provisoirement l'intéressé de ses fonctions. Il peut faire appel à toute compétence requise.

Article 19: Durée du mandat

Le mandat est de 3 ans renouvelable une seule fois

Article 20: Attributions des membres du bureau

Le Président

- Il est le coordonnateur des activités du bureau
- Il établit l'ordre du jour des convoque ces dernières, préside les séances et veille à l'exécution des décisions
- Il est en plus l'ordinateur du budget. A ce titre, il est signataire de toutes les pièces de dépenses ou retraits de fonds
- Le président peut assumer plus de deux mandats successifs
- Il est assisté d'un vice-président qui le supplie ou le remplace en cas d'absence ou d'empêchement

Le Secrétaire Général

Il est le rapporteur général des sessions de l'Assemblée, rédige les procès verbaux des réunions. Il est dépositaire des documents administratifs et des archives: il rédige les correspondances du CGTV. Il est assisté pour l'accomplissement de ses tâches par deux Secrétaires Généraux Adjoints qui le supplient ou le remplacent en cas d'absence.

Le Trésorier Général

Il assure la gestion financière et comptable du CGTV. A ce titre, il présente un rapport financier à chaque réunion du CGTV. Le Trésorier exécute conjointement avec le président les dépenses et retraits de fonds. Il fait office de caissier, il est personnellement et pécuniairement responsable. Il est assisté par deux adjoints qui le supplient ou le remplacent en cas d'absence.

Le Secrétaire à l'information

Il assure la transmission des informations entre le Bureau Exécutif et la base du CGTV.

Il est assisté par un adjoint qui le supplie ou le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Chapitre 6: DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

Article 21: Définition

Il constitue l'organe de contrôle du CGTV.

Article 22: Constitution

Le Commissariat aux Comptes est constitué de trois (3) membres élus en dehors du BE.

Article 23: Compétences

Le Commissariat aux Comptes a pour mandat de vérifier les comptes tenus par le trésorier ou ses adjoints; présenter un rapport de contrôle financier à chaque session ordinaire ou extraordinaire de l'Assemblée Générale, dresser un inventaire contradictoire, vérifier les biens immobiliers et mobiliers du CGTV.

Article 24: Mode d'élection et durée du mandat

Les Commissaires aux Comptes sont élus en dehors du BE/CGTV. Leur mandat est de deux ans renouvelable une seule fois.

Article 25: Restrictions

Ne peuvent être Commissaires aux Comptes les membres du bureau exécutif ainsi que les personnes rémunérées d'une manière ou d'une autre par le CGTV de même que leurs ascendants ou descendants directs.

Chapitre 7: Des Groupes d'Actions Spécifiques

Article 26: Définition

Les Groupes d'Actions Spécifiques sont des comités spécialisés du CGTV.

Article 27: Constitution

Les Groupes d'Actions Spécifiques sont constitués de membres de la CR volontairement regroupés autour d'une activité GRN économique, culturelle ou sociale les intéressant.

Article 28: Compétences

Les GAS sont les maîtres d'ouvrage de l'activité qui les concerne.

TITRE IV : DU PATRIMOINE, DES DISPOSITIONS FINANCIERES ET DE LA GESTION COMPTABLE

Chapitre 8: DU PATRIMOINE

Article 29: Capital Social

Le Capital Social souscrit provient des cotisations des membres dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

Article 30: Autres Ressources

Elles peuvent provenir des:

- Prestations de service
- Subvention de l'Etat ou des collectivités territoriales
- Subventions d'organismes d'assistance publique
- Bénéfices nets des transactions menées
- Dons, legs des organismes publics ou privés

Article 31: le CGTV s'engage à déposer son Capital Social auprès d'une institution financière pour d'éventuelles demandes d'emprunt

Chapitre 9: DES DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 32: Les ressources du CGTV sont affectées ainsi qu'il suit:

- Financement des activités des programmes adoptés en Assemblée Générale;
- Constitution d'un fonds de garantie;
- Constitution d'un fonds d'entraide et de solidarité;
- Constitution d'un fonds d'épargne et d'investissements d'intérêt collectif;
- Constitution de lignes de crédit au profit des membres

Chapitre 10: DE LA GESTION COMPTABLE

Article 33: Le BE/CGTV tient une caisse de menues dépenses dont le montant est plafonné àFCFA.

Article 34: Il ouvre un compte courant auprès d'une institution financière (Banque. CCP. Caisse d'épargne, etc.).

Article 35: Tout retrait et/ou décaissement doit faire l'objet d'une double signature (Président et Trésorier Général).

Article 36: Toute malversation décelée expose son auteur à des sanctions disciplinaires ou pénales.

Article 37: Le BE/CGTV fournit un rapport financier annuel et un bilan.

Titre V: DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR, DE L'AFFILIATION ET DE LA DISSOLUTION

Chapitre 11: DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 38: Les statuts et règlement intérieur du Comité de Gestion du Terroir de la CR de Magou peuvent être révisés en Assemblée Générale à la majorité des 2/3 des membres présents.

Chapitre 12: DE L'AFFILIATION

Article 39: Le CGTV de la CR de Magou peut s'affilier à une ou plusieurs organisations à objectifs similaires dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale prend la décision et fixe les conditions de cette affiliation.

Chapitre 13: DE LA DISSOLUTION

Article 40: Le CGTV est dissout par décision de l'Assemblée Générale à la majorité des 2/3.

Article 41: En cas de dissolution du CGTV, son actif net est dévolu dans une oeuvre de bienfaisance ou reversé à une organisation poursuivant le même objectif au profit de la CR.

3. Documents pour la formation à la tenue des cahiers de caisse du comité de gestion du terroir villageois

3. Documents pour la formation à la tenue des cahiers de caisse du comité de gestion du terroir villageois

1) Objectifs

La bonne gestion du CGTV (comité de gestion du terroir villageois) du village de Magou dépend de la bonne organisation de sa bonne comptabilité. Autrement dit, la formation à la tenue des cahiers de caisse permet d'enregistrer, classer et récapituler tous les événements financiers de la comptabilité du CGTV.

2) Méthode

Les informations concernant l'état financier du CGTV doivent être soumises périodiquement.

C'est pourquoi la comptabilité doit être tenue à jour donc remplissage obligatoire des cahiers.

Autrement dit, chaque rentrée ou sortie d'argent doit obligatoirement être consignée dans le cahier des comptes. La formation permettra d'assurer un traitement comptable correct, à savoir les rentrées et sorties d'argent doivent être exactement notées à chaque fois, et tous les documents doivent être conservés à un endroit sûr.

3) Pièces comptables

Il faut clairement enseigner aux stagiaires que les pièces comptables sont des documents qui attestent des rentrées et sorties d'argent, autrement dit ce sont des preuves. Les pièces comptables sont des reçus, factures, cartes de stockage, obligations etc. (exemple de pièces comptables):

4) Tenue des cahiers de caisse

Les stagiaires doivent comprendre qu'il faut consigner sur le cahier de caisse toutes les rentrées et sorties d'argent du CGTV, que les notes dans le cahier de caisse doivent être quotidiennes, et que les éléments ci-dessous doivent être inscrits sur la couverture du cahier de caisse etc..

- CGTV de Magou
- Caisse
- Campagne

(Présentation d'exemple):

* Avec l'accord des stagiaires, ils ont choisi la méthode selon laquelle chaque responsable (banque céréalière, moulin, etc.) tiendrait son propre cahier de caisse. Ainsi, à la soumission du cahier de caisse chaque mois en présence du contrôleur, le trésorier reportera les indications dans le <grand> cahier de caisse. Les legs ou les dons au CGTV seront directement placés dans le coffre principal.

5) Compte d'exploitation

Les stagiaires doivent pouvoir juger sur la base de leur compte si le CGTV a été rentable ou déficitaire à la fin de la campagne concernée.

Pour cela, ils doivent inscrire tous les frais et dépenses à côté des recettes annuelles, et les comparer.

(Présentation d'exemple)

6) Compte d'exploitation général

A la fin de la campagne, les résultats de chaque activité sont résumés, et le compte d'exploitation général est établi. Ce compte permet de savoir si les activités du CGTV ont été rentables ou déficitaires, et aussi permet d'effectuer de divers ajustements.

(Présentation d'exemple):

Il permet de vérifier le profit annuel. Sur cette base, il est possible d'identifier les activités à réviser.
(activité de moulin comme exemple)

Pour mettre au clair le compte d'exploitation, les stagiaires doivent comprendre qu'il faut d'abord établir des comptes d'exploitation par activité, puis les totaliser.

7) Gestion de la banque céréalière

La banque céréalière a pour objectif de réduire au minimum le manque à gagner des membres, par l'achat de céréales par le CGTV au moment de la récolte où elles sont bon marché, et leur fourniture aux membres à bas prix avant la récolte, au moment où les prix flambent. Il faut donc que les stagiaires comprennent que la bonne gestion de la banque céréalière est essentielle pour une organisation villageoise comme le CGTV.

(1) Fonctionnement

- La banque céréalière est gérée par plusieurs membres: Président, Secrétaire, Trésorier et Contrôleur.
- Chaque réunion et assemblée générale est consignée par procès-verbal, qui est rédigé par le secrétaire.
- L'écoulement et la fixation du prix de vente sont pris en réunion ou assemblée générale.
Mais le prix de vente doit être convenable.
- Le magasinier doit être une personne fiable.
- La gestion technique de la banque céréalière porte sur les éléments suivants:
 - Surveillance des matières stockées
 - Traitement des semences
 - Emplacement des sacs dans la banque (de préférence sur des planches, à l'abri de toute attaque de parasites)
 - Rangement des céréales (ne pas mélanger les vivres)
- Le magasinier gère les matériaux stockés, tient les comptes, et entretient proprement les locaux.

(2) Gestion des matériaux stockés

Un cahier de dépôt des céréales est tenu pour leur gestion. Autrement dit, ce registre de réception en dépôt permet de saisir l'état de stockage dans la banque. Le cahier de dépôt des céréales se fait comme indiqué ci-dessous.

(Présentation d'exemple)

* Les stagiaires ont souhaité établir un registre de réception en dépôt par type de céréale.

Outre chaque cahier de dépôt, il y a un autre cahier dit cahier de sortie, qui comme son nom l'indique, permet de saisir les volumes de céréales sortis par chaque personne, et le montant de dépôt à ce moment-là.

Note: En cas d'emprunt, 1.000 - 1.500 F CFA sont versés par sac.

(Présentation de registre)

Ensuite, des instructions sont données pour l'inscription dans le registre en cas de vente de céréales.

(Présentation d'exemple)

8) Gestion du moulin

Il faut que les stagiaires confirment que la mise en place du moulin a pour objectif d'alléger le travail quotidien des femmes pour qu'elles puissent se consacrer aux activités du CGTV, et que le moulin est une des activités principales du CGTV.

(1) Fonctionnement

- Nomination du meunier, répartition des responsabilités et fixation des prix.
- Le prix pour moulin une mesure de mil est établi par le comité à la suite de l'assemblée générale.
- Le secrétaire tiendra le cahier des procès verbaux des réunions.
- Le principal problème sur le plan technique est la maintenance du moulin. Des instructions seront données pour que les pièces de rechange soient prévues, et si possible, une carte de maintenance aussi, sur laquelle la date de chaque travail, les dépenses et toutes les autres opérations seront indiquées.

(2) Tenue des cahiers

- Le plus important pour la gestion convenable du moulin est de tenir au cahier les revenus du moulage, les dépenses telles qu'achat de gasoil et les autres frais. Cet enregistrement permettra le contrôle de l'état d'exploitation.

(Présentation de la méthode de tenue des cahiers)

- A la fin de chaque journée, le montant est versé dans la caisse qui enregistre l'entrée.
 - La totalisation est faite à la fin de chaque mois, et le montant est placé dans la caisse du trésorier général.
- * Pour éviter tout doute, il faut enseigner aux stagiaires qu'un reçu est nécessaire pour chaque dépense.

9) Gestion Maraîchage

Les objectifs sont d'indiquer qu'elle permet l'amélioration des conditions de vie par la culture de légumes, et en même temps que la vente peut assurer une augmentation de revenu.

(1) Fonctionnement

Des instructions sont données pour la gestion: préparatifs, traitement des semences, contrôle des sites, inspection périodique des pompes automatiques.

* Les stagiaires font l'expérience de ces opérations, et comme ils semblent saisir la situation, nous avons compris que ce n'était pas nouveau pour eux.

- Pour résumer la gestion des ressources humaines, il y a déjà un responsable des sites et des gardes, mais il sera indiqué qu'un comité de gestion est nécessaire.
- Pour la gestion des fonds, comme la vente des produits se fait individuellement, on fait comprendre que c'est seulement par le biais de la perception des frais d'utilisation par le CGTV que ces bienfaits sont

possibles.

Le premier élément à étudier, ce sont les instructions sur la manière de tenir les frais d'utilisation dans le cahier. (Indication sous forme de tableau)

- En plus de la tenue ci-dessus, il y a une autre tenue pour les perceptions diverses. Cette tenue indique le total des frais d'utilisation de toutes les personnes et la méthode de perception. (Indication sous forme de tableau)
- * Il faut fermement faire comprendre qu'il est surtout important de verser des frais d'utilisation parce que la survie du CGTV dépend de ce versement.
- La tenue de cahier et le compte d'exploitation pour la maraîchage sont prudemment inscrits, comme pour les autres activités.
- Après la création de la tenue, il faut expliquer qu'une tenue doit aussi être créée pour les dépenses et autres frais, et que les détails doivent y être inscrits. (Indication de la méthode de création)

10) Activités Embouche

Les bénéficiaires achètent du bétail avec l'argent prêté par le CGTV, et sa vente après engraissement leur rapporte un certain bénéfice. Il est aussi enseigné que cela entre dans le cadre des activités du CGTV.

(1) Gestion financière

En première pour un bon suivi de cette activité, nous avons fait sortir à ce niveau un cahier nommé cahier d'embouche. Ce cahier fait ressortir les noms des personnes auxquelles la CGTV a donné de crédit. Il y a le montant octroyé et le montant total à rembourser y compris l'intérêt appelé ici bénéfice.

Après nous avons le cahier de recouvrement, le recouvrement doit se faire en une seule tranche. Les bénéficiaires doivent d'eux-mêmes régler la somme due au CGTV dès qu'ils ont vendu le mouton ou tout autre animal embouché. La procédure d'inscription dans le cahier est indiquée aux stagiaires.

* Il faut aussi bien faire comprendre que la date de recouvrement doit être strictement respecté.

11) Système de crédit

(1) Demande de crédit

- Un membre peut demander un crédit, selon la nécessité. C'est en général un moment où il a des difficultés financières, ou qu'il souhaite effectuer un investissement, mais ne dispose pas de fonds suffisants. Ici, il faut éveiller l'attention des stagiaires sur les risques à courir quand on ne rembourse pas un crédit. On fait comprendre aux stagiaires que le CGTV peut imposer un système de garantie pour se faire rembourser par les personnes concernées.
- Il faut faire comprendre que, dans le système de CGTV actuel, le prêt ne peut être octroyé que sur avis d'une assemblée générale. La personne doit être aussi une personne crédible.
- En particulier, il leur est indiqué que si le prêt est important, le demandeur doit établir une demande; si ce n'est pas une personne ayant un revenu sur les fermes pilotes de JGRC, elle doit soumettre une caution; si c'est une personne rémunérée par JGRC (temporairement ou en permanence), le montant du crédit ne doit pas dépasser un tiers de son revenu.

- Le remboursement se fait par échéances, et ces échéances sont à respecter.
- Pour les personnes rémunérées par JGRC, les déductions sont opérées automatiquement au moment de la paie du salaire.

Après tout, nous avons insisté sur les garanties et le respect des échéances de remboursement, car la survie (continuité) du CGTV dépend de sa finance.

12) Gestion et Maintenance

Les méthodes d'entretien pour les installations construites et les mesures à prendre sont compilées.

(La méthode de gestion et maintenance de l'eau pour la maraîchage en saison sèche, etc. et la création d'installations pour la production de plants, et les autres méthodes de gestion et maintenance d'autres installations construites sont concrètement indiquées.)

* Cette formation a été effectuée pendant 12 jours à 4 cadres du CGTV. La formation s'est surtout basée sur le fonctionnement présent du CGTV. Toutes les notions données cadrent bien avec les activités.

Au cours de cette formation, l'accent a été mis sur l'importance d'une bonne comptabilité convenable, et sur le fait que pour le CGTV une bonne gestion = une bonne comptabilité.

Toutefois, il est impossible de maîtriser la comptabilité du CGTV avec une seule formation. Il y a des stagiaires qui ne savent pas lire. Ces formations doivent être assurées en continu, et la formation suivante sera donnée un niveau plus avancé. Ces répétitions contribueront à la durabilité du CGTV.

4. Contenu de l'Enquête

Nom et Prénom du Chef de Famille: _____

Village / Hameau: _____

Renseignement sur l'Enquête: _____

Nom et Prénom: _____

Sexe: _____

Age: _____

(1) Ressources en Eau

1) Constatez-vous une évolution du volume d'eau du puits que vous utilisez par rapport à 10 ans passés:

- a) Volume diminué
- b) Même volume
- c) Volume augmenté

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment est-ce que vous prévoyez l'évolution du volume d'eau dans le futur?

- a) Diminution du volume
- b) Même niveau du volume
- c) Augmentation du volume

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution du volume d'eau?

- a) Souhait de diminution
- b) Souhait de maintien au même niveau
- c) Souhait d'augmentation du volume

5) Quelles sont les mesures nécessaires pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(2) Bois de Chauffage et le Charbon

1) Constatez-vous une évolution du volume de bois de chauffage et le charbon par rapport à 10 ans passés

- a) Diminution
- b) Le même
- c) Augmentation

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment est-ce que vous prévoyez l'évolution du volume de bois de chauffage et le charbon?

- a) Diminuera
- b) Restera le même
- c) Augmentation

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution du volume de bois de chauffage et le charbon

- a) Diminution
- b) Rester le même
- c) Augmentation

5) Quelles sont les mesures nécessaires pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons ?

(3) Terres exploitées

1) Constatez-vous une évolution de votre terre exploitée par rapport à 10 ans passés?

- a) Diminuée
- b) Restée le même
- c) Augmentée

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment est-ce que vous prévoyez l'évolution de vos terres exploitées?

- a) Diminution
- b) Le même
- c) Augmentation

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution de vos terres exploitées?

- a) Baisse
- b) Le même
- c) Augmentation

5) Quelles sont les mesures nécessaires pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(4) Transport du sol de surface

1) Constatez-vous qu'il y a de transport du sol de surface dans votre champ par rapport à 10 ans? (Transport doit se comprendre en terme de départ ou sortie du sol à partir du champ)

- a) Amélioré (transport à diminué)
- b) Le même
- c) Aggravé (transport a augmenté)

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment est-ce que vous prévoyez l'évolution de vos transport de sol de surface dans votre champ?

- a) Diminution
- b) Le même
- c) Augmentation (aggravation)

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution du transport de sol de surface?

- a) Diminution
- b) Le même
- c) Augmentation

5) Quelles sont les mesures nécessaires à prendre pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(5) Mil

1) Constatez-vous une évolution du rendement du mil par rapport à 10 ans passés?

- a) Diminution
- b) Le même
- c) Augmentation

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment est-ce que vous prévoyez l'évolution de rendement du mil?

- a) Diminution
- b) Restera le même
- c) Augmentera

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution du rendement du mil?

- a) Diminution
- b) Rester le même
- c) Augmentation

5) Quelles sont les mesures nécessaires à prendre pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(6) Cheptel (Bovins)

1) Constatez-vous une évolution du nombre de bovins par rapport à 10 ans passés?

- a) Diminution
- b) Reste le même
- c) Augmentation

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment est-ce que vous prévoyez l'évolution du nombre de bovins?

- a) Diminution
- b) Restera le même
- c) Augmentation

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution du nombre de bovins?

- a) Diminution
- b) Reste le même
- c) Augmentation

5) Quelles sont les mesures nécessaires à prendre pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(7) Ovins-Caprins

1) Constatez-vous une évolution du nombre d'Ovins-Caprins par rapport à 10 ans passés?

- a) Diminution

b) Reste le même

c) Augmentation

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment prévoyez-vous l'évolution du nombre d'Ovins-Caprins?

- a) Diminution
- b) Restera le même
- c) Augmentation

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution du nombre d'Ovins-Caprins?

- a) Diminution
- b) Reste le même
- c) Augmentation

5) Quelles sont les mesures nécessaires pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(8) Ovins-Caprins

1) Constatez-vous une évolution des surfaces herbacées autour du village par rapport à 10 ans passés?

- a) Diminution
- b) Reste le même
- c) Augmentation

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment prévoyez-vous l'évolution des surfaces herbacées autour du village?

- a) Diminution

- b) Resteront le mêmes
- c) Augmentation

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution des surfaces herbacées autour du village?

- a) Diminuer
- b) Reste le même
- c) Augmenter

5) Quelles sont les mesures nécessaires à prendre pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre les mesures, la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(9) L'économie des foyers agricoles

1) Constatez-vous une évolution de l'économie de votre foyer par rapport à 10 ans passés ?

- a) Dégradation
- b) Le même
- c) Amélioration

2) Quelle est la cause de la circonstance actuelle?

3) Comment prévoyez-vous l'évolution de l'économie de votre foyer (futur)

- a) Dégradation
- b) Le même
- c) Amélioration

4) Qu'est-ce que vous souhaiteriez en matière d'évolution de l'économie de votre foyer?

- a) Dégradation
- b) Reste le même
- c) Amélioration

5) Quelles sont les mesures nécessaires à prendre pour atteindre votre objectif?

6) Pour prendre ces mesures, est-ce que la population peut-elle réaliser elle-même? Si non, quelles sont les raisons?

(10) Alphabétisation

1) Est-ce que vous savez lire et écrire?

- a) Oui
- b) Non

2) Pour ceux qui ont répondu b) => Non

Est-ce que vous souhaiteriez savoir lire et écrire?

- a) Oui
- b) Non

3) Quelles sont les raisons de la réponse à la question (2)?

(11) Exode Rural

1) Est-ce que vous avez déjà fait l'exode?

- a) Oui
- b) Non

2) Ceux qui ont répondu a) => Oui

Pour quelles raisons vous avez fait l'exode?

3) Est-ce que vous pensez repartir en exode pendant cette saison actuelle (saison sèche froide)?

- a) Oui
- b) Non

2) Ceux qui ont répondu a)= =>>Oui

Quelles sont les raisons de repartir en exode?

(12) Groupement mutualiste

1) Est-ce que vous êtes membre adhérent au Groupement Mutualiste?

a) Oui

b) Non

2) Pour ceux qui ont répondu a)= =>>Oui

Pour quelles raisons avez-vous adhéré?

3) Pour ceux qui ont répondu b)= =>>Non

Pensez-vous à vous adhérer dans le futur?

a) Oui

b) Non

4) Quelles sont les raisons de l'adhésion ou la non adhésion?

JGRC

La Société Japonaise des Ressources Vertes (JGRC) est une personnalité juridique sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche.

Au Japon, elle s'occupe entre autres de l'aménagement général des terres agricoles, du boisement et de la construction de routes forestières.

Ses activités de coopération au développement des communautés agricoles dans des zones de pays en développement ont commencé en 1982. Depuis quelques années, elle s'occupe surtout activement d'études visant l'élaboration de mesures de lutte contre la désertification et de lutte contre l'érosion des sols pour faire face aux problèmes environnementaux d'envergure mondiale.

JGRC

Adresse: Shuwa Shiba Park Bldg., 2-4-1 Shibakoen, Minato-ku,
Tokyo 105-0011 Japon

Tél: 0081-3-3433-4240 (Département des activités outre-mer)

Fax: 0081-3-3436-1827

E-mail: overseas-activities@green.go.jp

ABN

L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) est une Organisation Intergouvernementale créée en 1964 qui comprend neuf (9) pays riverains du Fleuve Niger : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad.

Les objectifs de l'ABN sont :

- harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin du Niger
- planifier le développement du bassin en élaborant et en exécutant un "Plan de Développement Intégré du Bassin"
- concevoir, réaliser, exploiter et entretenir des ouvrages et des projets communs.

ABN

Adresse: BP 729, Niamey, Niger

Tél: 00227-723102

Fax: 00227-724208

E-mail: abnsec@intnet.ne

Web: <http://www.abn-nba.org>